

LA REVUE DE LA

FONDATION

IFRAP

N° 265  
Mars 2025

**DÉFICIT**  
commercial  
**LE DÉCROCHAGE**  
français



### 03 Étude

Déficit commercial : le décrochage français

### 22 Fiscalité

Déclaration des biens immobiliers : des résultats calamiteux

### 25 Énergie

Electricité : chronique d'un désastre annoncé

### 29 Entreprises

67 830 procédures de défaillances d'entreprises en 2024 : des chiffres préoccupants

### 32 Social

Danemark : un taux de chômage très faible grâce à des sanctions fortes sur l'assurance chômage et les aides sociales

**FONDATION**  
**IFRAP** pour la recherche  
sur les administrations  
et les politiques publiques

est une publication de la Fondation IFRAP.

Fondation reconnue d'utilité publique.

Mensuel. Prix au numéro : 8 €. Abonnement annuel : 65 €.

32 rue des Jeuneurs, CS 62302, 75086 Paris cedex 02.

☎ 01 42 33 29 15 ✉ [fondation@ifrap.org](mailto:fondation@ifrap.org) 🌐 [www.ifrap.org](http://www.ifrap.org)

**Directeur de la publication:** Agnès Verdier-Molinié. **Directrice de la rédaction:** Sandrine Gorreri. **Équipe de rédaction:** Samuel Servière (expert finances publiques). **Responsable du service abonnements:** Monique Olivet. **Conception éditoriale et graphique:** Arcos (03 74 47 04 65). **Mise en page, rédaction graphique:** Pixel6TM. **Impression:** Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes, 88000 Épinal. **Dépôt légal:** à parution. **ISSN:** 1776-9671 (print) / 2268-5278 (web). **CPPAP:** 0125 G 82410.



# Déficit commercial : le décrochage français

Par l'équipe de la Fondation IFRAP

**En 2024, le déficit commercial des biens continue de se résorber : il atteint -81 Mds € et -44,6 Mds € hors énergie et hors matériel militaire (méthodologie des Douanes) sans toutefois renouer avec les niveaux pré-Covid (20 à 35 Mds € hors énergie et hors matériel militaire)\*. Mais depuis 2004, la balance commerciale de la France reste durablement en déficit. Le déficit est particulièrement marqué vis-à-vis de la Chine (-40,8 Mds € en 2023), et dans une moindre mesure vis-à-vis des États-Unis (-6,6 Mds €) et des autres économies européennes, en particulier l'Allemagne (-8,6 Mds €). De plus, les secteurs où la France traditionnellement performe subissent de moins bons résultats : on peut citer l'agroalimentaire, l'automobile ou l'industrie pharmaceutique qui ont marqué le pas.**

**L**e commerce extérieur est une des composantes essentielles de notre croissance. À chaque importation, notre PIB baisse et pour chaque exportation, il augmente. Malgré ses nombreux atouts, le décrochage de la France est réel, signe d'un manque de compétitivité. Notre part de marché recule pour s'établir à 2,6% des exportations mondiales. Si la structure de production fait que certaines importations sont utilisées comme intrants qui seront affectés à la production de biens de consommation

ou de biens d'équipements domestiques ou exportés, les conséquences n'étant donc pas si mécaniques, le déficit commercial français s'explique d'abord par la faible part de l'industrie dans l'économie. Les causes de cette désindustrialisation sont connues : trop d'impôts et de charges sur les entreprises par rapport à nos concurrents européens, le poids des normes également.

Avec les tensions commerciales qui se font jour entre les États-Unis, la Chine et l'Union européenne, et les promesses de taxes douanières qui risquent de nous affecter, l'équilibre de la balance commerciale revêt une autre dimension : celle de la souveraineté économique. La France et l'Europe en ont fait l'expérience avec la crise Covid puis la crise énergétique. Aujourd'hui c'est dans l'automobile et plus généralement dans les biens d'équipement nécessaire à la transition écologique que les Européens constatent la mainmise de la Chine sur des composants essentiels (batteries). C'est pourquoi il est urgent de lever les freins au rétablissement de la compétitivité française et d'encourager la R&D dans notre pays. La Fondation IFRAP recommande de baisser les impôts de production qui pèsent sur les entreprises, en particulier les entreprises exportatrices, au moins de 10 à 20 Mds €. Il est urgent également d'évaluer les normes françaises et européennes qui pèsent sur les entreprises, notamment celles qui allongent les délais d'installation de nouvelles capacités de production. Enfin, il faut encourager l'investissement dans la R&D, par des incitations fiscales type CIR ou IFI-PME.

\* Dans cette étude, nous nous concentrons sur l'analyse de la balance commerciale des biens, la balance commerciale des services fait l'objet d'un encadré en page 6

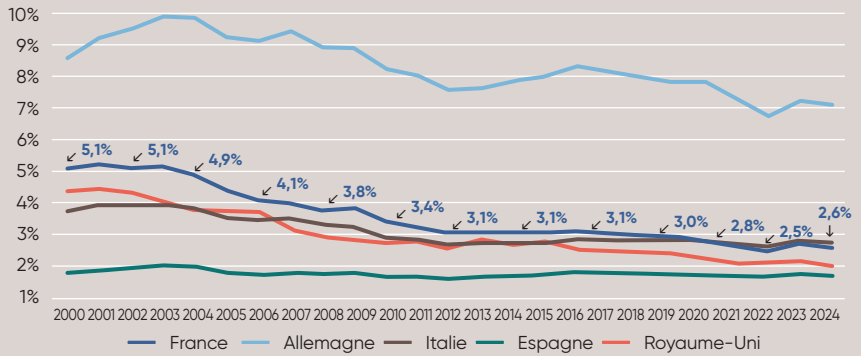
# La balance commerciale française : un solde qui décroche

## PART DE MARCHÉ MONDIALE

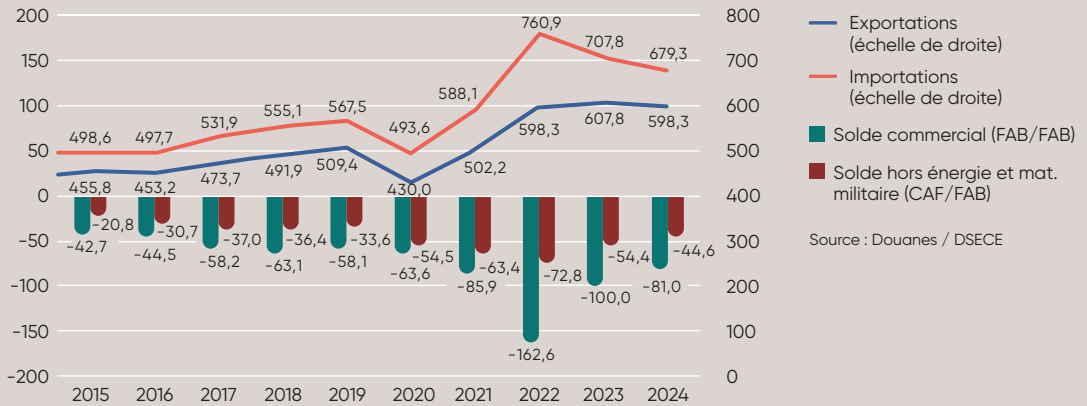
9<sup>e</sup> rang mondial des exportateurs

---

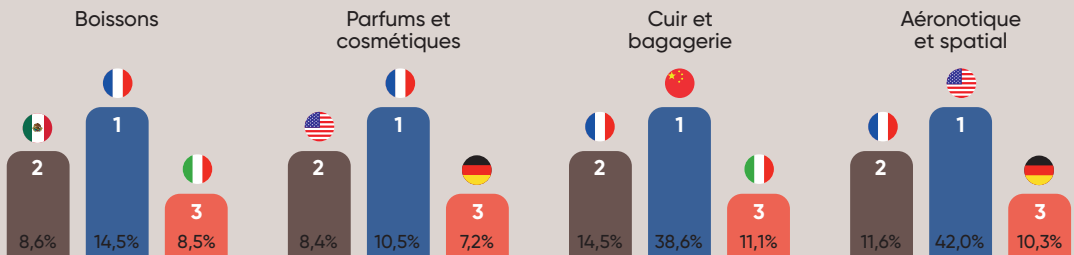
151 000 entreprises exportatrices  
98% de PME



## ÉVOLUTION DU COMMERCE DE BIENS (Mds €)



## PRODUITS POUR LESQUELS LA FRANCE EST PARI MI LES PREMIERS EXPORTATEURS MONDIAUX (parts de marché en %)



## SOLDES SECTORIELS en Mds € 2024

Spatial et aéronautique	Luxe	Agri/Agroalimentaire	Produits pharmaceutiques	Chimie	Automobile	Energie	Biens d'équipement
+28,7	+22,3	+4,9	+4,3	+3,6	-22,5	-55,6	-37,5

## La balance commerciale depuis 50 ans

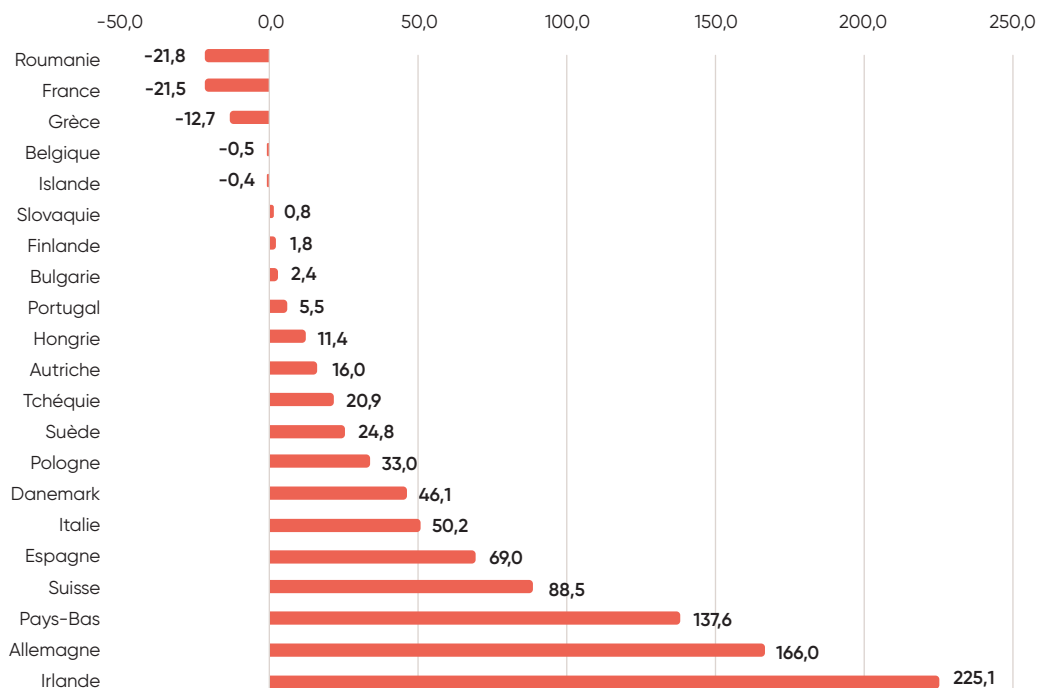
Depuis maintenant près de 20 ans, nos performances en termes de couverture de nos échanges extérieurs se dégradent. Malgré une croissance des échanges qui représentent aujourd'hui environ 35% du PIB – mondialisation oblige – contre 15% en 1949.

Depuis 2006, le déficit cumulé s'élève à 398,9 milliards €, près de 400 milliards, alors que de 1992

à 2005 la France avait cumulé un excédent de 378 milliards. Comment expliquer ce phénomène ?

Voyons d'abord la situation de nos partenaires européens. On constate malheureusement que nous enregistrons le plus sévère déficit dans l'Union européenne (biens et services) avec la Roumanie, selon Eurostat et aux antipodes de l'Irlande avec 225 milliards € d'excédent.

### COMPARAISON EUROPÉENNE DU SOLDE DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS 2024 BIENS ET SERVICES (en Mds €)

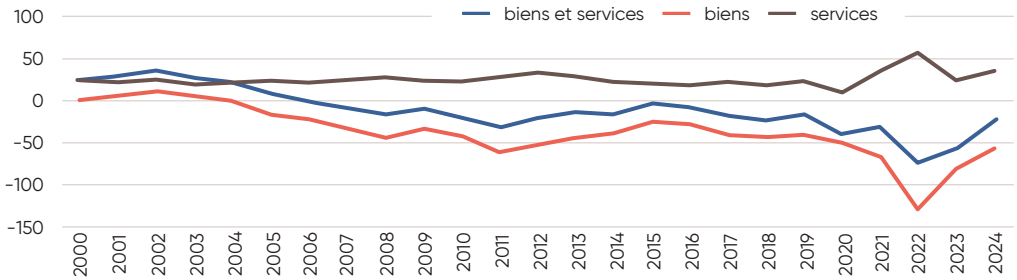


Source : Eurostat

Comme on le voit sur le graphique suivant, c'est sur la balance commerciale des biens que la situation de la France se détériore. La balance

des services est, elle, en excédent. Le tourisme et les services, notamment financiers, y contribuent en large part.

**SOLDE DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS FRANCE** en Mds €



Source : Eurostat

**LA BALANCE FRANCAISE DES SERVICES 2023** en Mds € (Insee)

Produit	Exportations	Importations	Balance
Services (hors tourisme)	243,0	232,0	11,0
Tourisme (correction territoriale) <sup>1</sup>	65,9	51,8	14,1
Ensemble	308,8	283,7	25,1

1. Dépenses des non-résidents en France pour les exportations, dépenses des résidents à l'étranger pour les importations.

Les bonnes performances des banques et assurances s'expliquent naturellement par la présence de quatre banques françaises dans les vingt banques les plus importantes du monde en termes d'actifs (BNP Paribas 9<sup>ème</sup> ; Crédit Agricole 10<sup>ème</sup> ; Société Générale 17<sup>ème</sup> ; groupe BPCE 19<sup>ème</sup>) et la présence d'AXA dans

l'assurance. Dans les secteurs des services professionnels, scientifiques et techniques, on retrouve des sociétés telles que Cap Gemini ; Dassault Systèmes ; Bureau Veritas... C'est donc sur le commerce international de biens que nos performances posent des difficultés et sur lequel nous concentrons notre analyse.

## Différences entre la méthodologie des Douanes et celle de l'Insee pour comptabiliser le solde de la balance commerciale

Les Douanes (DGDDI) se concentrent sur les échanges de biens et ne prennent pas en compte les services. Elles produisent des statistiques brutes basées sur les déclarations des entreprises. L'Insee intègre les données des Douanes, mais dans une optique de comptabilité nationale, inclut aussi les services et des ajustements pour les rendre cohérents avec les flux économiques globaux (services, revenus, transferts). Les données des Douanes reflètent les flux physiques de marchandises évalués en valeur FAB (franco à bord) pour les exportations et CAF (Coût, Assurance, Fret) pour les importations. L'Insee reprend les données des Douanes, mais les

aligne sur les normes internationales et convertit les importations CAF en FAB pour une cohérence avec les exportations, et intègre des estimations pour les flux non déclarés ou sous le seuil déclaratif. Ce sont les données de l'Insee qui sont reprises par Eurostat. Le solde de la balance commerciale des Douanes peut différer de celui de l'Insee pour une même année. Par exemple, en 2023, les Douanes annoncent un déficit de -99,6 milliards €, tandis que l'Insee présente un chiffre de -76 milliards €. Dans le reste de l'étude, nous nous pencherons sur la balance des biens selon la méthodologie des Douanes, sauf mention contraire.

**NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX SUR LES BIENS (2023) en Mds €**

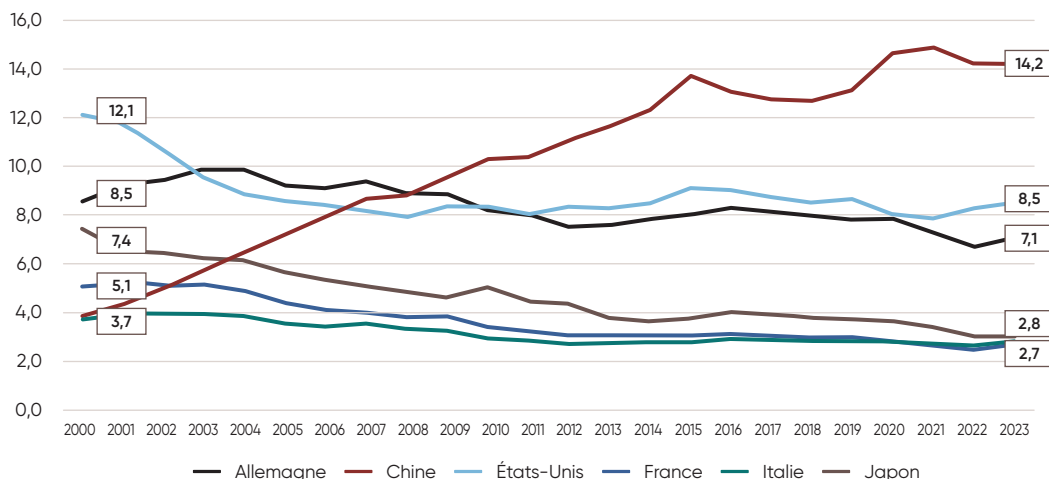
	Volume d'échange de biens	Balance commerciale bilatérale
<b>Allemagne</b>	172,8	-8,6
<b>Belgique</b>	108,4	-12,6
<b>Italie</b>	105,5	0,5
<b>Chine + H-K</b>	103	-40,8
<b>Etats-Unis</b>	97	-6,6
<b>Espagne</b>	95,2	-5,4
<b>Royaume-Uni</b>	62,8	10,8
<b>Pays-Bas</b>	54,1	-8,5
<b>Suisse</b>	37,8	4

Source : Douanes françaises

Nos échanges avec la Chine sont, comme pour la plupart des pays, fortement déséquilibrés. A elle seule, elle représente 75% de notre déficit. Le déficit avec la Chine a été multiplié par 8 depuis 2000. Si le textile-habillement-chaussures a été au départ la catégorie de produits la plus importée, les exportations ont ensuite

concerné les biens de consommation courante, puis ont gagné en contenu technologique : téléphones, matériels électroniques, etc. Depuis la crise du Covid, les exportations chinoises ont rebondi. C'est désormais dans l'automobile que les exportations progressent.

**PARTS DES EXPORTATIONS DE MARCHANDISES DANS LE MONDE %**



Source : Eurostat

Au niveau mondial, la France perd des parts de marché. L'analyse de l'évolution de nos échanges montre que cette perte de part de

marché se situe tant au niveau européen qu'à l'échelle mondiale.

## Part des exportations vers l'UE à 27 par État membre exportateur (%) tous produits

	2002	2007	2012	2017	2023	Variation 2002-2023
Allemagne	24,1	25,0	23,	23,4	20,9	-3.2
Espagne	5,8	5,2	5,5	5,9	6,0	+0.2
France	13,0	10,5	9,7	8,7	8,1	-4.9
Italie	9,8	9,1	8,1	8,	7,9	-1.9

## Part des exportations Extra-UE27 par État membre exportateur (%) tous produits

	2002	2007	2012	2017	2023	Variation 2002-2023
Allemagne	29,1	29,9	30,6	31,0	27,9	-1.2
Espagne	4,6	5,0	5,5	5,8	5,6	+1.0
France	15,7	12,7	11,9	11,4	10,5	-5.2
Italie	12,2	11,8	11,1	11,1	11,8	-0.4

Source : Eurostat

Comme nos principaux partenaires, la part des exportations tant extra qu'intra-européenne baisse, à l'exception de l'Espagne qui gagne des parts de marché. On remarque aussi le gain de part de marché des pays récemment

entrés dans l'Union qui ont bénéficié d'une restructuration des activités de production au sein de l'UE. Au final, le recul de la France est nettement plus marqué que chez nos voisins.

## Part des exportations des pays récemment entrés dans l'UE (%)

Intra-UE	2002	2023	2023-2002	EXTRA UE	2002	2023	2002-2023
Pologne	2,2	6,4	<b>4,2</b>	Pologne	1,0	3,5	<b>2,5</b>
Tchéquie	2,2	4,7	<b>2,5</b>	Tchéquie	0,8	1,7	<b>0,9</b>
Slovaquie	0,9	2,0	<b>1,1</b>	Slovénie	0,3	1,1	<b>0,8</b>
Roumanie	0,7	1,6	<b>0,9</b>	Slovaquie	0,2	1,0	<b>0,8</b>
Hongrie	2,0	2,9	<b>0,9</b>	Hongrie	0,7	1,2	<b>0,5</b>

Source : Eurostat

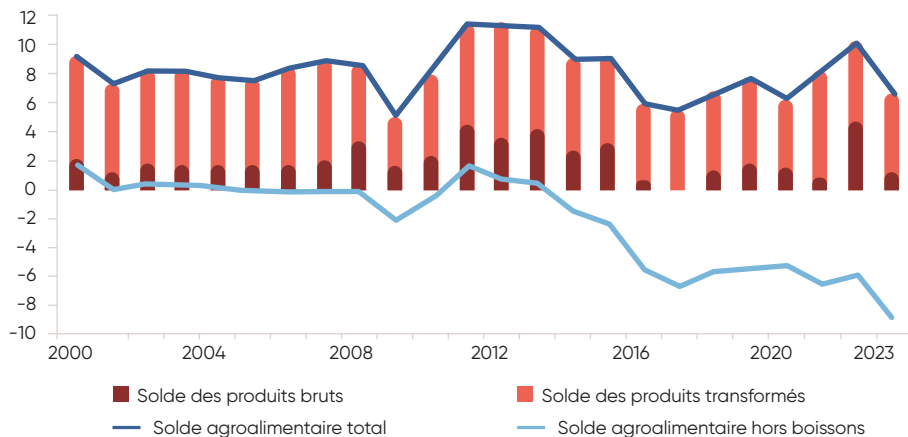
## L'agriculture et l'agroalimentaire : une balance commerciale en déclin

Historiquement, la France a bénéficié d'un excédent commercial dans le domaine agricole et agroalimentaire. En 2023, la balance commerciale affichait un excédent de 6,6 milliards

d'euros, essentiellement en dehors de l'Union européenne. En 2024, la situation s'aggrave, avec un solde qui atteint son niveau le plus bas depuis 2008, s'établissant à 4,9 milliards d'euros.



**AGROALIMENTAIRE : UNE BALANCE COMMERCIALE QUI PLONGE** en Mds €



Source : Agreste, Insee, Douanes d'après l'Opinion

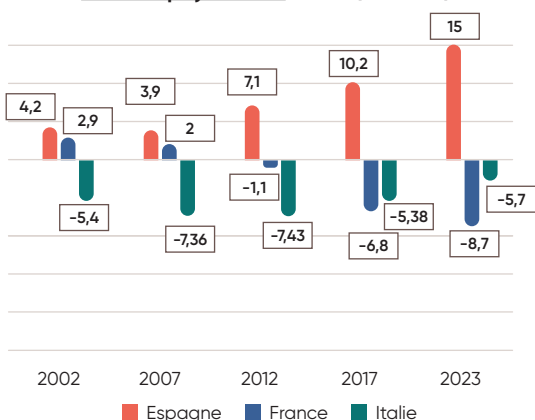
Le solde des échanges de produits agricoles bruts s'élève à +0,46 Md€, sous l'effet de la baisse des exportations (-2,9%), les importations se stabilisant (-0,6%). Il est en très fort recul en 2024 : les céréales présentent un solde de +6,2Md€, les céréales demeurent le premier contributeur à l'excédent généré par les produits bruts. Les plus gros déficits sont imputables aux fruits (-3,37Md€), au café, cacao et thé (-1,65Md€), aux produits de la pêche et de l'aquaculture (-1,4Md€) et aux légumes (-374M€). « Nous avons perdu énormément d'exports en deux ans, commente Quentin Mathieu, économiste au think tank Agridéas. Le solde commercial, à 500 millions d'euros, est

maintenant de l'ordre de l'épaisseur du trait.<sup>1»</sup>

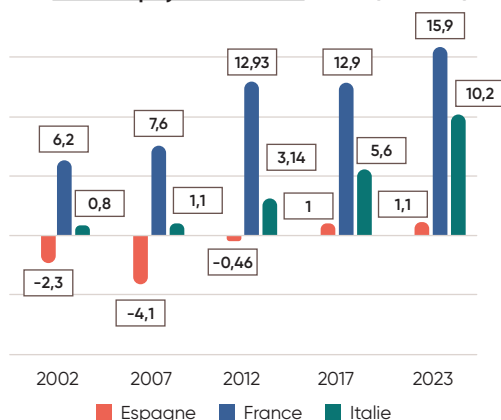
En 2024, le solde des échanges de produits transformés s'élève à +4,43Md€, en baisse de 17% sur un an, sous l'effet de la hausse des importations (+3,3%). Les principaux secteurs exportateurs sont les boissons alcoolisées (14,7Md€) et dans une moindre mesure des produits laitiers (+2,6Md€). Les plus gros déficits sont imputables aux produits à base de fruits et légumes (-3,8Md€), aux produits préparés de la pêche (-3,5Md€), aux viandes et préparations (-3Md€).

La dégradation s'est fait plus fortement ressentir avec les autres pays de l'UE.

**BALANCE PRODUITS ALIMENTAIRES, BOISSONS, TABAC avec les pays de l'UE** Mds € (Eurostat)



**BALANCE PRODUITS ALIMENTAIRES, BOISSONS, TABAC avec les pays hors de l'UE** Mds € (Eurostat)



1. Pourquoi la balance commerciale agricole a touché son plus bas niveau depuis vingt ans - l'Opinion, 12 février 2025

Trois grands piliers soutiennent jusqu'ici le solde commercial agroalimentaire de la France. Le lait et les produits laitiers, le vin et les céréales. Les vins et spiritueux résistent malgré les difficultés observées dans le secteur de la viticulture qui se sont traduites par de nombreuses manifestations agricoles en 2024. Mais le secteur est surtout marqué par les guerres commerciales : la nouvelle administration Trump menace de taxer à 200% les vins et spiritueux européens si l'UE taxe les alcools américains. La précédente guerre commerciale avait causé 500 millions € de préjudices en 2019<sup>2</sup>. L'autre inquiétude concerne les spiritueux (5,1 milliards € d'exportations) qui sont sous la menace de la surtaxe en provenance de Chine en rétorsion de la taxation des batteries chinoises. Cela pourrait amputer les ventes de 20 %. Les céréales sont elles en recul avec une mauvaise récolte 2024. Ce marché est en outre très sensible aux fluctuations géopolitiques (Algérie, Ukraine).

Sur la viande, la situation pourrait se dégrader, avec l'éventuelle mise en œuvre de l'accord Mercosur. Les produits de filière viande souffrent d'une modification profonde des habitudes alimentaires. Les achats de viande déclinent et sont remplacés par des produits transformés distribués en grandes surfaces et chaînes spécialisées, dont les approvisionnements sont plus internationalisés. Ce mouvement de fond renforce la concurrence internationale<sup>2</sup>. Le manque de rentabilité des élevages, la faible compétitivité des abattoirs expliquent aussi cette situation. L'installation de nouveaux élevages et abattoirs rencontre souvent l'hostilité des riverains. La restauration collective privilégie les produits importés à bas prix pour limiter les coûts. Notre principal client pour les

animaux vivants est l'Italie qui représente plus de la moitié de nos exportations. Viennent ensuite l'Espagne et la Belgique pour les animaux vivants. En revanche, ces derniers nous renvoient de grandes quantités de viandes et abats. De même que les Pays-Bas, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Pologne. Globalement, sur cette filière de l'élevage et de ses produits, nous sommes déficitaires d'un peu plus de 600 millions €. Notre déficit avec le Royaume-Uni atteint presque le milliard €.

Sur les fruits et légumes, on n'est pas loin des 4 Mds € de déficit. Notre balance commerciale est surtout dégradée avec les autres pays européens.

Concernant la pêche et ses produits, malgré notre importante façade maritime, nous sommes très déficitaires. Seule l'Italie reste un marché porteur pour la France. Nos principaux fournisseurs de poissons et autres sont le Royaume-Uni, la Suède, Pays-Bas... Pourtant, notre flotte de pêche est certes inférieure à celle de nos voisins espagnols, mais reste importante en nombre et par la taille des unités (jauge moyenne). Le Brexit risque cependant de créer des difficultés supplémentaires par la fin de la période transitoire de cinq ans sur l'accès aux zones de pêche britanniques. Pour ce qui est des préparations à base de poissons, le constat est identique.

Face à cette situation, la ministre de l'Agriculture compte sur la loi d'orientation agricole visant à alléger les contraintes pesant sur les producteurs et à renforcer les capacités de production qui vient d'être adoptée en CMP. Mais sera-t-elle suffisante pour améliorer la productivité des entreprises agricoles ?

POISSONS ET CRUSTACÉS, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES			
2023 en Mds €	IMPORT	EXPORT	BALANCE
Tous les pays	5 669	1 678	-3 990
Royaume-Uni	1 047	31	-1 016
Suède	903	4	-899
Pays-Bas	576	116	-460
Danemark	356	37	-319
Italie	39	333	294

PRÉPARATIONS DE VIANDE, DE POISSONS OU DE CRUSTACÉS, DE MOLLUSQUES OU D'AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES			
2023 en Mds €	IMPORT	EXPORT	BALANCE
Tous les pays	2 985	1 334	-1 651
Espagne	523	158	-365
Pologne	305	17	-289
Allemagne	473	193	-279
Pays-Bas	215	88	-127
Royaume-Uni	96	157	61

Source : Eurostat

2. Taxes Trump sur le vin français : près de 500 millions d'euros de préjudice, selon la profession. *Le Figaro*, 23 septembre 2020  
3. Source Xerfi Canal, La filière viande française en déroute, 30 septembre 2024

Dans le détail, on comptait 2 856 entreprises importatrices et 2 259 entreprises exportatrices en 2022. Notons que si le nombre d'industries alimentaires importatrices et exportatrices semble important, la plus grande partie du commerce international repose sur les entreprises de plus de 250 salariés, qui sont très minoritaires. Globalement, l'industrie alimentaire française est parmi les plus puissantes de l'UE. Avec cependant des bémols : une productivité

inférieure à celle de la Belgique, Italie et Pays-Bas avec une valeur ajoutée par personne occupée (tête) de 58 900 €. Mais surtout une faiblesse des investissements en machines et équipement 5 460 par tête quand les Belges sont à 17 957, les Espagnols à 9 063... qui s'explique par la faiblesse de l'excédent brut d'exploitation (marge brute) qui, avec 15 709 € par tête, est le plus faible des pays retenus.

## INDICATEURS ECONOMIQUES DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Pays	Entreprises	Personnes occupées nombre et par entreprise		Part dans la valeur ajoutée et valeur ajoutée de l'ensemble de l'industrie manufacturière		Valeur ajoutée et par tête		Charge moyenne de personnel	Excédent brut d'exploitation, part et montant par tête dans la valeur ajoutée		Taux d'investissement machines et équipements et montant par tête	
		Nombre	Nombre	%	Montants millions	Montants millions	Montants €		Montants €	%	Montants €	%
2021	Nombre	Nombre	Nombre	%	Montants millions	Montants millions	Montants €	Montants €	%	Montants €	%	Montants €
Allemagne	25 072	904 130	36	6,26	773 464	48 419	53 553	36 870	33,73	18 063	9,03	4 836
Espagne	25 003	432 363	17	14,34	145 578	20 876	48 283	32 250	35,98	17 372	18,77	9 063
<b>France</b>	<b>54 525</b>	<b>689 517</b>	<b>13</b>	<b>14,70</b>	<b>276 274</b>	<b>40 612</b>	<b>58 900</b>	<b>45 590</b>	<b>26,67</b>	<b>15 709</b>	<b>9,27</b>	<b>5 460</b>
Italie	49 110	425 491	9	8,38	306 850	25 714	60 434	40 710	43,03	26 005	13,7	8 279

Source : Eurostat

Cette différence de marge et la faiblesse des investissements qui en découle s'expliquent par le coût du travail et les impôts sur la production qui pèsent plus lourdement en France qu'ailleurs. Pour la Fondation IFRAP, il faut que les pouvoirs publics considèrent l'agriculture comme une activité économique normale et les agriculteurs comme des entrepreneurs. L'activité agricole doit être rentable et les entreprises agricoles doivent permettre de faire vivre leurs chefs d'entreprise. L'activité agricole est aussi une activité capitalistique qui doit être structurée pour investir. Ce qui implique de changer le système actuel organisé pour maintenir les exploitations à une taille "familiale". Il faut au contraire inciter à l'agrandissement des exploitations. Il faut aussi alléger le carcan social des salariés agricoles et des saisonniers : le coût

des charges sociales en France, allié à l'obligation de réaliser des heures supplémentaires dans une activité sous pression météorologique, rend la concurrence impossible avec les autres entreprises agricoles européennes. Il faut enfin interdire la surtransposition des règles européennes en droit français par l'administration française.

La crainte que l'on puisse avoir sinon, c'est la fin de l'excédent commercial agricole et agroalimentaire, toujours positif depuis le début des années 1970. La souveraineté alimentaire française diminue, la France est de plus en plus dépendante des importations. Sans une réforme structurelle visant à améliorer la compétitivité et alléger les charges, le risque est de voir la production française continuer à s'affaiblir<sup>4</sup>.

4. Voir sur notre site internet 15 mesures pour révolutionner l'agriculture, Fondation IFRAP, 31 janvier 2024

## L'agriculture française et le Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay)

EN PROVENANCE DES PAYS MERCOSUR en % du total							
2023 Eurostat	Viande filière bovine	Vian­des filière porcine	Viande filière aviaire	Lait et produits de la laiterie	Céréales	Sucres et sucreries	Boissons alcoolisées
EXPORTATION	0,000%	0,000%	0,042%	0,135%	0,002%	0,261%	0,298%
IMPORTATION	0,083%	0,000%	0,144%	0,061%	0,253%	1,569%	0,909%
MONDE millions euros							
EXPORTATION	1 023	1 089	828	7 820	11 297	2 298	21 370
IMPORTATION	1 417	922	1 938	6 027	1 158	1 177	5 712

Source : Eurostat

Comme on le constate, le Mercosur n'est pas un grand partenaire commercial de la France en matières agricoles : au mieux, les sucres représentent 1,5% de nos importations. Trois secteurs font part de leurs inquiétudes face à des importations qui pourraient s'accroître : la filière bovine, la filière aviaire, la filière sucre (plus marginalement les céréales, en particulier le riz). L'accord prévoit l'importation en provenance du Mercosur d'un volume de 99 000 tonnes (1,6% de la production européenne) de bœuf avec un droit de douane réduit à 7,5 % contre 40% environ actuellement. L'UE autorisera l'importation en franchise de droits d'un quota de 180 000 tonnes de volaille. Ce volume sera progressivement introduit sur cinq ans. Cela représente 1,4 % de la consommation totale de l'UE. C'est moins que les importations actuelles en provenance du Mercosur (240 000 tonnes en 2022), largement compensées par les exportations de l'UE qui s'élèvent à 2,2 millions de tonnes.

Aucun nouveau quota de sucre ne sera créé pour le Brésil. Pour ses exportations de sucre vers l'UE, le Brésil utilise un contingent tarifaire alloué dans le cadre l'OMC. L'accord prévoit que 180 000 tonnes de sucre de canne brut destiné au raffinage pourront entrer dans l'UE en franchise de droits dans le cadre de ce contingent. Un nouveau quota en franchise de droits de

10 000 tonnes a été convenu pour le Paraguay uniquement. Les sucres spéciaux sont exclus de l'accord. Les montants convenus couvrent un volume représentant 1,2 % de la consommation de sucre de l'UE (environ 16 millions de tonnes). Un quota de 450 000 tonnes en franchise de droits sera ouvert pour l'éthanol, qui sera utilisé par l'industrie chimique. Sur les 6 millions de tonnes d'éthanol consommées chaque année en Europe, 4 millions sont utilisés pour les carburants. L'UE n'est pas autosuffisante en riz (notre autosuffisance en riz est d'environ 60 %) et a donc besoin d'importations. L'accord permettra à 60 000 tonnes de riz du Mercosur d'entrer dans l'UE en franchise de droits, avec une réduction tarifaire progressive sur cinq ans. Ce quota est inférieur aux importations actuelles du Mercosur, qui s'élèvent à 100 000 tonnes par an. En contrepartie, les secteurs du vin et spiritueux, pourront exporter en franchise de droits (actuellement jusqu'à 35%) ; fromages (droits actuels 28%, mais quota de 30 000 tonnes) ; poudre de lait (28% ; quota 10 000 t) ; formule infantile (18% ; quota 5 000 t).

Cet accord devrait être globalement favorable à l'agriculture française, mais aggraver la situation de filières déjà en grandes difficultés (bovine et aviaire).

## Le secteur pharmaceutique : une balance commerciale fragilisée

La balance commerciale des produits pharmaceutiques français avait atteint un niveau historiquement bas en 2023 à 0,4 Md €, en redressement en 2024 puisque l'excédent com-

mercial se situe 4,3 Mds €. Le secteur pharmaceutique reste le quatrième contributeur à la balance commerciale.

### PRODUITS PHARMACEUTIQUES en Mds €

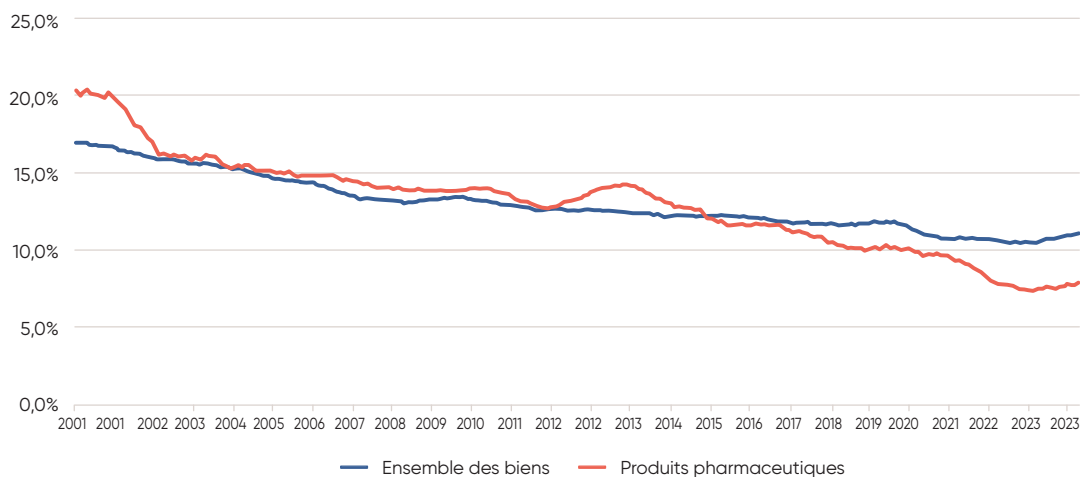
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Export</b>	29,3	29,6	30,5	33,7	35,2	35,3	38,2	37,2	37,7
<b>Import</b>	25,4	26,3	26,0	27,5	30,3	32,7	35,2	36,7	33,4
<b>Solde</b>	3,9	3,3	4,4	6,1	5,0	2,6	3,0	0,4	4,3

Source : Douanes

En 2024, les exportations repartent à la hausse pour s'établir à 37,7 milliards € et les importations reculent de près de 9%. Toutefois, entre 2001 et 2023, la part de la France dans les

exportations de médicaments en zone euro est passée de 20,3 % à 7,8 %, soit une baisse de 12,5 points<sup>5</sup>.

### PART DE LA FRANCE DANS LES EXPORTATIONS DE L'ENSEMBLE DE LA ZONE EURO POUR L'ENSEMBLE DES PRODUITS ET POUR LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES



Source : Rexecode Leem

La France produit moins de nouveaux médicaments que ses voisins européens. Entre 2017 et 2022, seuls 48 des 508 médicaments autorisés en Europe ont été fabriqués en France, contre 122 en Allemagne et 97 en Irlande. L'industrie pharmaceutique fait partie des

secteurs où la compétitivité a reculé, notamment à cause du poids des taxes sectorielles. Les prélèvements spécifiques sur le médicament ont explosé ces dernières années représentant 29,9% du CA taxable selon le Leem contre 12% en 2019. A force de comprimer la profitabilité

5. Leem, les entreprises du médicament, bilan économique 2024

de la filière, elle a été contrainte à étirer ses chaînes de valeur et à se développer à l'étranger. La France devrait s'inspirer de la politique d'incitation fiscale à la R & D mise en place

en Irlande. Le solde commercial de produits pharmaceutiques de l'Irlande est 90 fois plus élevé que celui de la France.

## Le secteur du luxe résiste

Mds €	2016	2018	2020	2022	2024
<b>Export</b>	23	27,3	27,1	39,4	43,6
<b>Import</b>	15,1	16,6	15,3	20,7	21,3
<b>Solde</b>	7,9	10,6	11,8	18,7	22,3

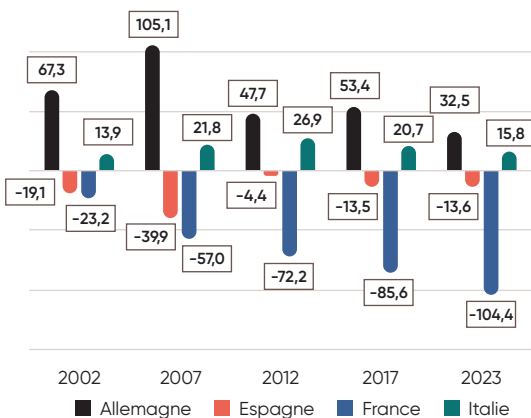
Source : Douanes, ensemble parfums et cosmétiques + maroquinerie. Les données relatives à la confection de luxe, aux champagnes,... n'ont pas pu être isolées. Le solde du luxe calculé ici est donc sous-estimé.

Le luxe est une industrie d'excellence en France qui contribue au rayonnement du pays et à la croissance de la balance commerciale. Ce secteur s'appuie sur des savoir-faire anciens, mais dont la diffusion s'est accrue dans le monde entier grâce à de grandes maisons du luxe, devenues de puissantes multinationales et qui s'appuient sur une force marketing. Cette exploitation du capital culturel français a permis un positionnement unique, partagé seulement avec l'Italie, sur le marché du luxe. Sur les 270 marques de luxe au monde, 130 sont françaises<sup>6</sup>. Les industriels français les plus en

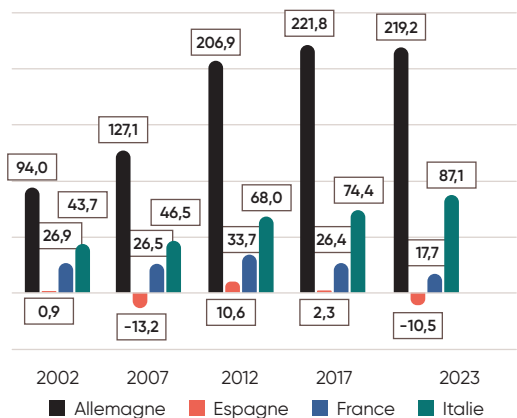
pointe sont surnommés « KOHL », en référence aux groupes Kering, L'Oréal, Hermès et LVMH, auxquels il conviendrait d'ajouter le C de Chanel. En dix ans, le poids du luxe dans le CAC 40 est passé de 10,2 % à 25,3 % en avril 2023, selon les données d'Euronext<sup>7</sup>. Ces entreprises sont très internationalisées et s'appuient sur un grand portefeuille de marques. Ces groupes et leurs marques se sont en particulier développés en Asie, ce qui les expose plus aux événements géopolitiques (Covid, guerre commerciale ...). Mais ils restent aussi très présents en Amérique du Nord et en Europe.

## Le déclin préoccupant des machines et autres produits manufacturés

**BALANCE MACHINES ET MATÉRIELS DE TRANSPORT ET AUTRES ARTICLES MANUFACTURÉS UE Mds € 2023 (Eurostat)**



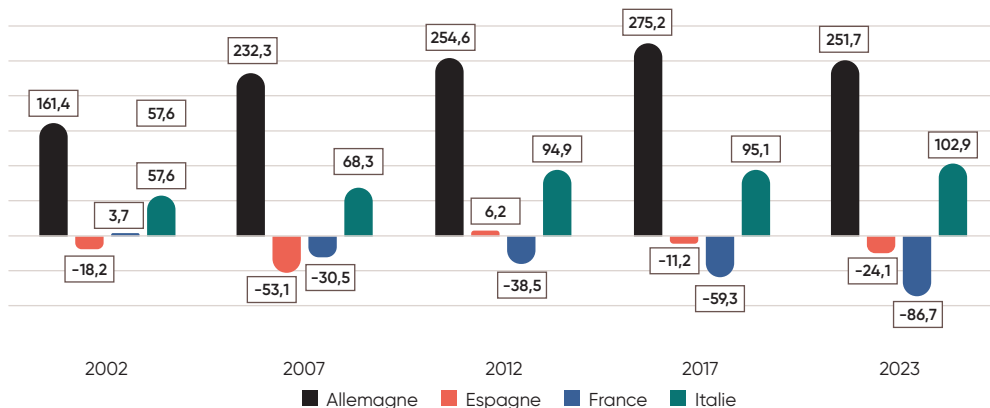
**BALANCE MACHINES ET MATÉRIELS DE TRANSPORT ET AUTRES ARTICLES MANUFACTURÉS extra UE Mds € 2023 (Eurostat)**



6. Petite histoire du luxe français, Luxus Magazine, 16 février 2021

7. KHOL 40 : le luxe rafle tout sur son passage. DECIDEURS MAGAZINE, 26 septembre 2023

**BALANCE MACHINES ET MATÉRIELS DE TRANSPORT ET AUTRES ARTICLES MANUFACTURÉS Tous pays Mds € 2023 (Eurostat)**

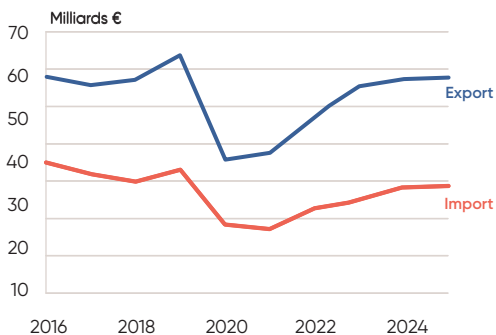


Notre déficit sur ces segments est de plus de 100 milliards d'euros avec nos partenaires européens que l'excédent avec nos partenaires extraeuropéens (17,7 milliards) ne compense pas. Au total, notre balance est déficitaire de 86,7 milliards, ceci malgré un excédent sur le matériel de transport de 24 milliards. Mais ce secteur recouvre de grandes différences : tandis

que le secteur aéronautique tire la balance commerciale, avec l'appui de la construction navale (avec des variations fortes en fonction des années de livraison des navires de croisière), le secteur automobile est lui en fort recul alors que la France a des constructeurs mondiaux et de réputation longuement établie.

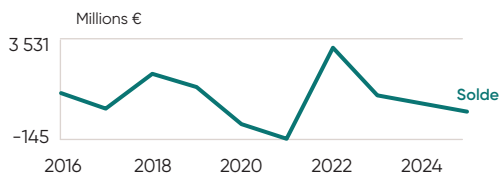
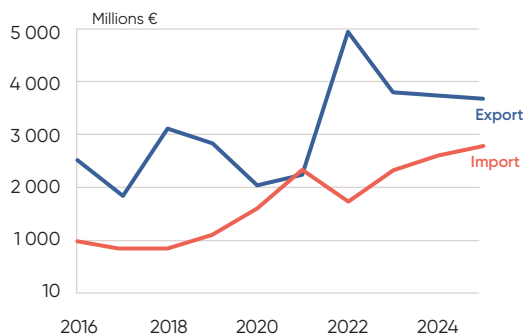
**LES PRODUITS DE LA CONSTRUCTION AÉRONAUTIQUE ET SPATIALE**

**Échanges annuels**



**LES NAVIRES ET BATEAUX**

**Échanges annuels**



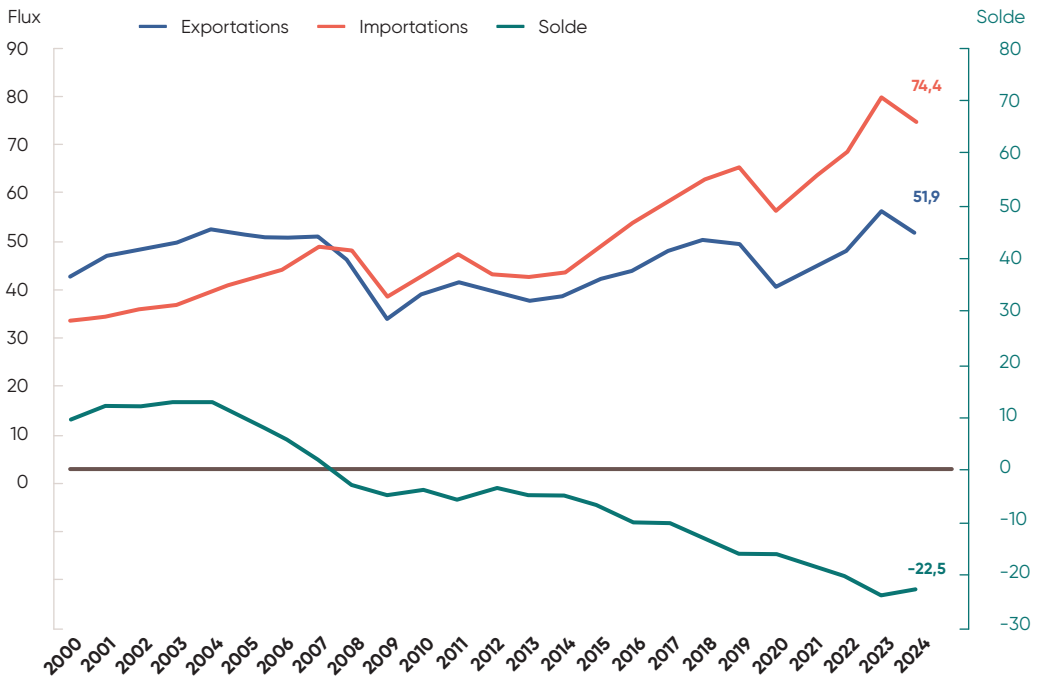
Source : Douanes

## Focus sur la filière automobile

Les importations d'automobiles se sont élevées à 74,4 milliards d'euros en 2024, tandis que les exportations ont baissé de 8,1% pour atteindre les 51,9 milliards d'euros. **La balance commerciale automobile est à -22,5 milliards d'euros pour la France.** Les exportations de véhicules et d'équipements automobiles figurent parmi les plus importantes

exportations pour la France (3<sup>e</sup>), mais sont neuf fois inférieures à celles de l'Allemagne.<sup>8</sup> Pour rappel, c'est à partir de l'exercice 2008 que le montant des importations est devenu supérieur à celui des exportations en France.<sup>9</sup> Et il contribue désormais lourdement au déficit de la balance commerciale française.

### ECHANGES AUTOMOBILE en Mds €



Source : Douanes

Si la balance commerciale s'est dégradée, c'est d'abord parce que le coût horaire dans l'industrie atteint 38,7 euros en France (selon Rexecode cité par Challenges), contre 23,6 en Espagne, 18,4 en Slovaquie, 14 en Slovaquie, 6,6 en Roumanie. Ce qui explique la délocalisation des petites voitures qui sont aussi les modèles les plus aidés par le gouvernement. La part de la production automobile française est passée de 5,7 % de la production mondiale en 2000 à 1,6 % en 2023 tandis que celle de

l'Europe centrale et orientale s'est maintenue autour de 4,5 % et que celle de la Chine est passée de 3,5 % à 31,8 %.<sup>10</sup> Les constructeurs nationaux positionnés sur des voitures moyenne gamme ont plus eu recours aux délocalisations dans les pays à bas coûts qui ont un avantage comparatif en main-d'œuvre bon marché. À l'inverse, la production de véhicules haut de gamme a plus de chances de rester en Europe, ce qui peut expliquer en partie la différence avec l'Allemagne. Les groupes

8. La production de voitures en France est toujours aussi inquiétante. L'Automobile Magazine, 11 février 2025

9. Import-export. Le déficit commercial du secteur auto français s'établit à 22,5 Md€ en 2024, L'Argus, 11 février 2025

10. Portrait de la filière automobile l'heure de sa transition vers l'électrique, DGE octobre 2024

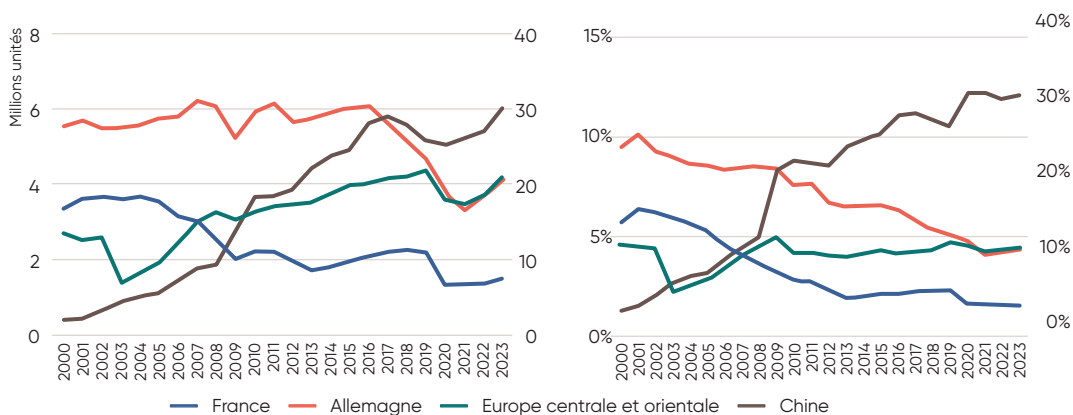


multinationaux français ont localisé la majorité de leurs processus de fabrication hors de France pour servir les marchés intérieurs et aussi être réexportés vers la France. Cette décision stratégique des constructeurs a été forcée par le manque de compétitivité et le renchérissement du coût du travail avec le passage aux 35h. L'analyse des flux vers l'Espagne et les pays de l'Est de l'UE et à un degré moindre vers la Turquie et le Maghreb s'apparentent à une logique de

production, d'assemblage et de réimportation en France à des fins commerciales. En effet, les pièces d'équipements dominent les exportations (45 % des exportations totales de pièces des groupes français sont à destination de ces pays) et les véhicules les importations. Par exemple en 2019, 70 % de la production de Renault se situait hors de France. Un processus qui creuse le déficit commercial qui est aujourd'hui menacé par l'arrivée des véhicules chinois.

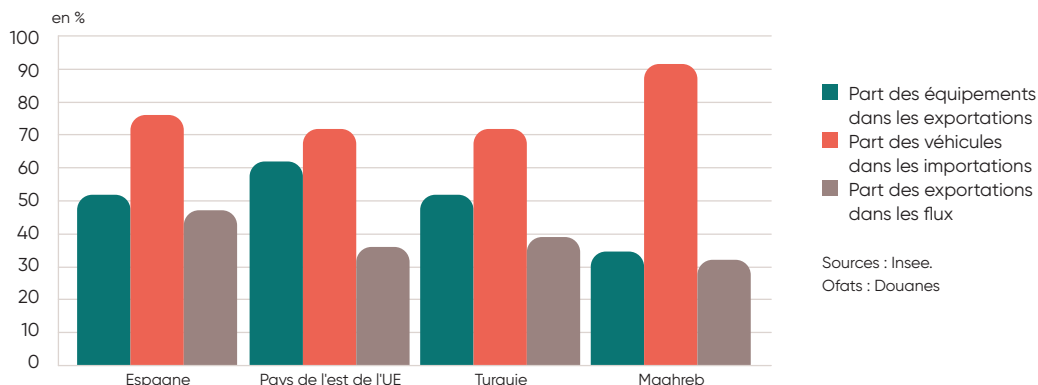
**PRODUCTION DE VÉHICULES (Chine axe droite)**

**PART DE LA PRODUCTION NATIONALE DANS LA PRODUCTION MONDIALE (Chine axe droite)**



**Champ :** Voitures particulières, véhicules légers pour la France et l'Allemagne, comprend aussi les poids lourds, bus et autocars pour les autres pays. L'Europe centrale et orientale regroupe la Tchéquie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie ainsi que la Slovénie.  
**Source :** Organisation internationale des constructeurs automobiles (OICA)

**ÉCHANGES INTERNATIONAUX DES GROUPES MULTINATIONAUX AUTOMOBILES FRANÇAIS EN 2016**

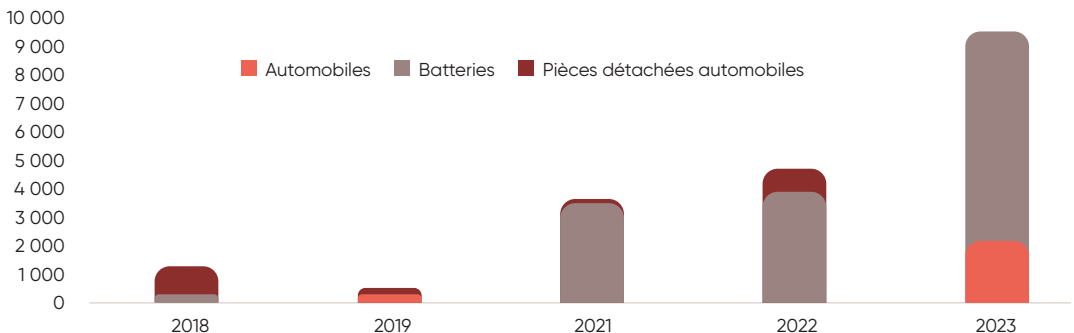


Lecture : 52 % des exportations des groupes multinationaux automobiles français vers l'Espagne sont constituées de produits d'équipements automobiles. 76 % des importations des groupes français en provenance d'Espagne sont constituées de véhicules. 47 % des flux d'échanges des groupes français avec l'Espagne sont des exportations.

Après avoir dû s'adapter à l'augmentation du coût du travail dans un environnement très concurrentiel, les constructeurs doivent aujourd'hui faire avec le poids des normes environnementales. La réglementation européenne particulièrement exigeante en matière d'adaptation du parc automobile vers l'électrique risque de faire perdre encore plus de terrain à l'automobile française, dont la production a atteint son plus bas niveau depuis 1960 <sup>11</sup>. La date de 2035, qui interdit en Europe la vente de véhicules thermiques neufs, et pour laquelle ni nos constructeurs européens, ni nos infrastructures électriques, ni nos consommateurs ne sont prêts, est beaucoup plus contraignante que la règle américaine ou chinoise. La Commission européenne voulait même appliquer dès 2025 de nouvelles sanctions sur les émissions de CO<sub>2</sub>/km des véhicules (81 g contre 95 g auparavant). Ce qui implique de vendre toujours plus de voitures électriques sauf à subir de scandaleuses amendes de plusieurs milliards d'euros. Devant la bronca des constructeurs européens, en particulier français, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a annoncé une modification des sanctions. L'idée, est de prendre en compte ces émissions sur trois ans, et non sur la seule année en cours. C'est une maigre consolation pour les constructeurs européens dont les lignes de production ont été bouleversées par les règles européennes issues du Green Deal. Dans le contexte concurrentiel actuel, c'est une abrogation de ces amendes qu'il faudrait décider.

De plus, les ventes de véhicules électriques stagnent en Europe et en France : à cela plusieurs raisons, d'abord la crise énergétique de 2022-2023 a rendu les automobilistes méfiants sur la sécurité d'approvisionnement et le prix de l'électricité. Il y a aussi l'obstacle du réseau de recharge et du temps de charge, en particulier sur longue distance des véhicules électriques. La deuxième difficulté c'est le prix des véhicules. Pour les constructeurs européens, le problème le plus important c'est la mainmise chinoise sur les principaux composants des véhicules électriques : La fabrication de batteries est aujourd'hui fortement concentrée en Chine, où se situe près de 80 % de la capacité mondiale. On estime que cette part pourrait refluer à 66% compte tenu des projets d'implantation d'usines de batteries aux Etats-Unis et en Europe. Bien que la France ait de grandes ambitions en la matière, elle est loin de faire la course en tête. Surtout, l'IAE rappelle que les composants de base d'une batterie lithium-ion restent toujours majoritairement fabriqués en Chine qui représente actuellement plus de 85% de la capacité de production. Selon les estimations du secteur, les véhicules électriques chinois représentent d'ores et déjà autour de 5 % du marché européen. C'était 1 % en 2020. Enfin, si le bonus écologique a été révisé pour pénaliser davantage les véhicules importés de loin (coût carbone du transport) et produits avec une électricité carbonée, ce durcissement ne concerne pas ceux fabriqués dans l'Union européenne et à sa périphérie.

#### INVESTISSEMENTS CHINOIS DANS DES PROJETS NOUVEAUX DANS L'UE ET AU MAROC, PAR SOUS-SECTEURS DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE (de 2018 à 2023, en millions USD)



Automobile : les investissements chinois pour le marché européen, market-insights.upply.com ; 30 janvier 2024

Ainsi, BYD a déjà annoncé une usine en Hongrie, Cherry ouvre la sienne en Espagne, et MG Motor cherche un site en Europe<sup>12</sup>. Les constructeurs chinois veulent contourner les droits de douane en produisant directement en Europe.

Cette métamorphose à marche forcée du marché automobile français pourrait produire une forte casse sociale : "La filière auto française pourrait perdre 32.000 emplois d'ici à 2025, 100.00 d'ici à 2035" selon Luc Chatel, président de la plateforme automobile française. L'Observatoire de la métallurgie estimait déjà, avant l'adoption de la date butoir de 2035, à 65.000, les emplois potentiellement menacés d'ici à 2030 sur l'ensemble des 350.000 emplois de la filière, du constructeur au sous-traitant en France, soit 18,6 % des emplois. La guerre commerciale qui s'annonce avec les taxes douanières américaines sera-t-elle le coup de grâce pour la filière automobile française ?

## Comment expliquer notre piètre performance industrielle ?

L'automobile illustre les difficultés des filières industrielles frappées par le poids des normes mais qui doivent en plus affronter la concurrence internationale avec des charges sociales et des impôts de production plus lourds qu'ailleurs en Europe. Le problème ne vient pas de la productivité du travail pour laquelle les performances sont très similaires à celle de l'Allemagne ou de l'Italie. Pour ce qui est de la rentabilité, on constate que la marge brute des entreprises françaises est symptomatiquement faible par rapport à ses concurrents européens. En moyenne, pour l'année 2022, la part de l'excédent brut d'exploitation qui mesure la marge brute est en France de presque 5 points inférieure à celle de l'Allemagne ; plus de 7 points par rapport à l'Espagne et presque 18 points par rapport à l'Italie.

### PART DE L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION DANS LA VALEUR AJOUTÉE en % 2022 (Eurostat)

Activités	Allemagne	Espagne	France	Italie
Fabrication de textiles	29,31	26,61	28,24	43,04
Industrie de l'habillement	44,21	28,22	19,19	44,98
Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	49,80	43,13	39,87	53,58
Industrie du papier et du carton	40,84	47,75	39,29	54,38
Imprimerie et reproduction d'enregistrements	28,03	27,57	16,41	43,54
Industrie chimique	33,39	49,43	40,53	50,59
Industrie pharmaceutique	35,72	50,69	48,29	51,29
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	30,63	40,88	26,11	46,57
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	38,48	47,96	29,92	50,90
Métallurgie	36,76	47,18	34,00	63,04
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	30,98	32,46	25,93	43,97
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	33,88	28,96	22,93	38,89
Fabrication d'équipements électriques	23,65	26,52	23,98	42,98
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	26,37	27,25	21,12	38,44
Industrie automobile	32,72	38,46	21,62	42,26
Fabrication de meubles	27,21	23,81	21,51	40,51
Autres industries manufacturières	33,37	36,01	31,71	46,35
<b>Moyenne</b>	<b>33,84</b>	<b>36,64</b>	<b>28,86</b>	<b>46,78</b>
Écarts	-4,98	-7,78	0,00	-17,92

12. Qui sont les constructeurs chinois qui veulent produire leurs voitures en Europe ? Autoplus, 13 septembre 2023

## Jusqu'où ira la guerre commerciale lancée par les États-Unis ?

Le président réélu Donald Trump a promis durant sa campagne électorale une politique commerciale protectionniste avec des droits de douane universels : 10 à 20 % sur toutes les importations (sauf temporairement Canada et Mexique), 60 % sur les produits chinois, 200 % sur les voitures électriques chinoises produites au Mexique, ... Ses objectifs : durcir le ton face à la Chine (279 milliards de \$ de déficit commercial américain) réindustrialiser les États-Unis, et financer des baisses d'impôts, voire remplacer l'impôt fédéral sur le revenu<sup>13</sup>. D'autres motivations rentrent en considération : les États-Unis reprochent au Canada et Mexique leur laxisme face à l'entrée illégale de migrants et au trafic de drogue et reprochent à l'Europe la taxe sur les GAFAM<sup>14</sup>.

Les réactions ne se sont pas fait attendre : face aux taxes américaines de 25 % sur l'acier et l'aluminium (effectives le 12 mars 2025), l'UE a annoncé des droits « forts mais proportionnés » dès le 1<sup>er</sup> avril 2025 sur 26 milliards d'euros de produits américains (50% de droits de douane sur les bateaux, motos, bourbon, etc.)<sup>15</sup>, réactivant des mesures de 2018-2020, tout en regrettant ces taxes et leurs effets négatifs sur les emplois et les prix des deux côtés de l'Atlantique. En conséquence de quoi de nouvelles taxes de 200% sur les boissons et alcools venant d'Europe ont été annoncées à Washington.

En 2023, les échanges bilatéraux entre l'Union européenne et les États-Unis atteignaient 1 600 milliards d'euros (851 milliards pour les biens, 746 milliards pour les services), avec un excédent européen de 48 milliards d'euros (excédent de 156,6 milliards sur les biens et déficit de 108,6 milliards sur les services). Les droits moyens sont bas (1-4 %), mais avec des différences sur certains produits (ex. 10 % en Europe vs 2,5 % aux États-Unis sur les voitures). Pour la France, les échanges aussi sont importants : le déficit commercial sur les biens avec les États-Unis s'élève en 2023 à -6,6 Mds €, avec des exportations de 45,2 Mds € (aéronautique, produits pharmaceutiques et boissons) et des importations de

51,8 Mds € (principalement des hydrocarbures 23,6%, produits de la construction aéronautique et produits pharmaceutiques). En revanche, notre balance sur services, tourisme compris, est excédentaire de 15,9 Mds. Par ailleurs, il existe un flux d'investissements croisés important : nous sommes au 5<sup>ème</sup> rang des investisseurs étrangers aux US et ils sont les plus grands investisseurs étrangers en France.

L'administration américaine a-t-elle vraiment intérêt à déclencher une guerre commerciale ? Cette offensive protectionniste est surprenante dans la mesure où l'industrie américaine est globalement plus compétitive que celle de l'Union européenne grâce à une énergie bon marché et des politiques publiques comme l'Inflation Reduction Act, plan de subventions et d'incitations fiscales pour les entreprises qui viennent s'implanter aux États-Unis. Les investissements des entreprises européennes aux États-Unis sont passés de moins de 30 milliards de dollars en 2022 à plus de 61 milliards en 2024 (9<sup>e</sup> baromètre mondial des investissements industriels réalisé par Trendeo, McKinsey et l'Institut de la réindustrialisation)<sup>16</sup>. Par ailleurs, les États-Unis sont dotés d'une forte capacité d'innovation et d'investissement en R&D avec des entreprises de pointe notamment dans l'intelligence artificielle et d'un marché du travail flexible qui en font une économie attractive.

Les critiques contre les mesures annoncées et/ou mises en place par l'administration Trump sont nombreuses : elles rappellent d'abord que les mesures durant le premier mandat de Donald Trump s'étaient soldées par des destructions nettes d'emplois et une augmentation des prix pour les consommateurs américains. De plus utiliser des taxes douanières pour financer des baisses d'impôts risquent d'être contreproductives en stimulant les importations<sup>17</sup>. Ces mesures laissent craindre de toute façon un ralentissement économique ce qui a déjà conduit le président américain à négocier des pauses avec ses deux principaux partenaires commerciaux que sont le Canada et le Mexique. Mais l'impact d'un conflit dur entre la Chine et les États-Unis

13. Les droits de douane entre l'UE et les États-Unis en sept questions, *Vie-Publique.fr*, 13 mars 2025

14. Taxes numériques : Trump menace toujours l'Europe et le Canada de représailles massives, *RFI*, 25 février 2025

15. Bateaux, motos, bourbon... L'UE réplique aux droits de douane de Trump, *Le Figaro*, 12 mars 2025

16. L'industrie US déjà bien plus compétitive que l'Europe, *Xerfi Canal*, Anaïs Voy-Gillis, 5 mars 2025

17. Le prix du protectionnisme de Donald Trump, la lettre du CEPII, novembre 2024

pourrait être néfaste à l'économie mondiale et aux échanges internationaux avec des baisses de PIB attendues dans ces deux pays. Les exportations chinoises seraient détournées des Etats-Unis vers l'Union européenne et l'impact sur l'activité chinoise entraînerait

une baisse des importations depuis l'Europe ce qui augure aussi d'un impact de ce côté de l'Atlantique. Cette guerre commerciale risque d'entraîner une escalade couteuse dont tous les pays sortiraient perdants contredisant le slogan « Make America Great Again »<sup>18</sup>.

## Conclusion

La part de marché de la France a eu tendance à décliner ces 20 dernières années. Ce recul est lié à la désindustrialisation de notre pays dont les causes sont connues : trop de prélèvements, trop de normes sur l'appareil productif qui nuisent à la capacité d'autofinancement et fragilisent nos entreprises qui ont recours à l'endettement pour financer leurs investissements.

Les enjeux sont importants. Si nous avons le même excédent commercial que l'Allemagne (4% du PIB en 2023) cela représenterait 113 Mds € de PIB en plus et 1,2 million d'emplois supplémentaires. Egaler les performances de nos voisins italiens (1,22% du PIB) représenterait 34 Mds € de PIB en plus et 370 000 emplois. Si depuis 2005 notre dernier excédent nous avons juste pu équilibrer notre balance, cela aurait représenté annuellement 22 Mds € de PIB et 239 000 emplois sauvés.

Compétitivité, attractivité, innovation, rentabilité, croissance ne se décrètent pas. Mais cela passe par une action résolue sur nos principaux handicaps : le niveau des charges sociales et des impôts sur la production est une priorité. Nos entreprises notamment industrielles subissent 157 milliards d'euros de prélèvements obligatoires supplémentaires, dont 102 milliards liés aux cotisations sociales employeurs et une cinquantaine de milliards aux taxes de production avec le reste des pays de la zone euro. Notre déficit commercial n'est que le reflet de notre désindustrialisation et de notre manque de compétitivité lié à un « modèle » social beaucoup trop cher.

Notre première proposition est de supprimer la C3S et la CFE soit 10 milliards € immédiatement de baisse de taxes de production. Il serait nécessaire aussi de plafonner les charges sur les hauts salaires, comme cela existait auparavant, avec un plafond fixé par exemple à deux fois le plafond de la Sécurité sociale.

Enfin, une fiscalité du capital plus favorable encouragerait l'investissement. A cet égard, la Fondation IFRAP recommande de ne surtout pas reconduire la taxe exceptionnelle sur les entreprises ayant réalisé plus d'un milliard de chiffre d'affaires et qui sont là encore nos champions tricolores. En ciblant les 300-400 plus grandes entreprises françaises ce sont les champions du commerce international qui vont être visés et particulièrement les activités industrielles en France.

Ajoutons à cela la nécessité d'alléger les normes qui pèsent en France sur nos entreprises autour de 80 milliards d'euros par an. Dans la course à la réindustrialisation, les délais requis d'usines par les procédures d'implantation par exemple restent un frein pour l'attractivité. A côté de Rennes, l'usine Bridor a ainsi abandonné son projet d'implantation industrielle (viennoiseries), estimant qu'après avoir mené toutes les demandes d'autorisations administratives, purgé les recours et construit l'usine, le temps écoulé - près de 10 ans - serait incompatible avec la croissance de la demande ses clients<sup>19</sup>. Rien d'étonnant dès lors, que la France connaisse une baisse de 10% du volume de projets d'investissements industriels entre 2023 et 2024 selon le baromètre Trendeo, une première depuis 2019<sup>20</sup>. D'ailleurs, le baromètre indique que le solde net d'ouvertures d'usines en France est passé de 2 en 2016 à 129 en 2021, 94 en 2022, 36 en 2023 et il sera négatif en 2024, à -15.

Certaines des réglementations les plus néfastes à l'installation de projets industriels sont aussi montrées du doigt comme le Zéro artificialisation nette (ZAN) qui bloque les implantations d'usines. D'autres, comme la date de 2035 pour l'interdiction des véhicules thermiques neufs, sont aussi à supprimer au niveau européen si l'on veut sauver notre industrie automobile.

18. Make Americans pay again ! - la chronique d'Emmanuel Combe, *L'Opinion*, 26 décembre 2024

19. BRIDOR met fin à son projet de site industriel à Liffré - Groupe LE DUFF, 1<sup>er</sup> juin 2023

20. Le solde de créations d'usines au plus bas depuis 2016. *Banque des Territoires*, 12 novembre 2024

# Déclaration des biens immobiliers : des résultats calamiteux

Par **Samuel-Frédéric Servièrè**

La nouvelle application de la DGFIP, « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI), a fait l'objet d'un rapport thématique de la Cour des comptes<sup>1</sup>, qui se montre particulièrement critique : « incompréhension des contribuables », « déploiement (...) dans des conditions particulièrement difficiles », avec un « pilotage défaillant » ayant entraîné un triplement du coût initial. Pourtant, le dispositif GMBI est désormais considéré comme une « brique essentielle des services fonciers », que la Cour juge impossible à supprimer.

## Une réforme insuffisamment préparée au coût de déploiement prohibitif

Si la GMBI a été mise en projet à partir de 2018, c'est parce que la DGFIP craignait des pertes d'informations sur le foncier et de son occupation, à la suite de la décision du Président de la République de supprimer la taxe d'habitation (TH). L'application GMBI aurait pu atteindre après des débuts mouvementés, un rythme de croisière permettant de concilier les deux objectifs de la réforme : une obligation déclarative sur le régime d'occupation des biens et l'identité de leurs occupants, et un objectif de gestion foncière intégrée (évaluation et actualisation foncière, gestion des obligations déclaratives et relance, liquidation des taxes et gestion des aspects correctifs et contentieux).

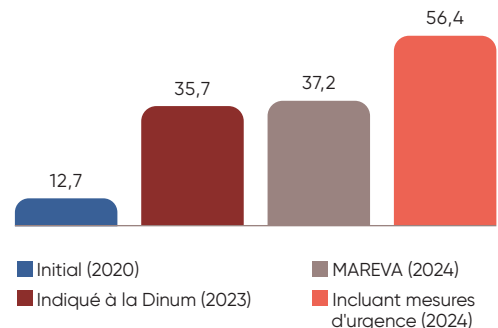
Malheureusement comme la Cour en fait le constat, « les erreurs nombreuses dans la liquidation de la THRS [taxe d'habitation sur les résidences secondaires] et des T(H)LV [taxe d'habitation et taxe sur les logements vacants],

due principalement à la mauvaise prise en compte du déménagement ou emménagement des locataires, ont conduit à une perte de 1,3 milliard d'euros pour le budget de l'État », soit 34% du produit des trois taxes pour 2023. Avec un coût pour l'Etat puisqu'il prend à sa charge le dégrèvement des impôts locaux dont le produit est garanti aux collectivités territoriales.

L'administration « a tenu les ministres informés des difficultés rencontrées, mais ne les a pas alertés sur le risque budgétaire lié à la prise en charge intégrale des dégrèvements par l'État. » Ce qui est particulièrement grave, en ces temps de disette budgétaire.

## Le coût direct du déploiement du dispositif entre 2018 et 2023 a été multiplié par 3

**COÛT DIRECT DE GMBI (en M€)**



Source : Cour des comptes

La raison en est assez simple « les relations entre la DGFIP et la Direction interministérielle du numérique (Dinum) n'ont pas été

<sup>1</sup>. GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS, une campagne 2023 chaotique aux très lourdes conséquences financières pour l'État, Cour des comptes, janvier 2025

**satisfaisantes** », notamment parce que la DGFIP a transmis parfois des « *informations obsolètes ou parcellaires* ». Les exigences en matière de protection des données personnelles et de sécurité informatique n'ont pas été prises en compte générant des fragilités. Ainsi « ***l'outil mis en production en janvier 2023 n'était dans les faits pas finalisé (...) alors que la contrainte calendaire empêchait tout report.*** » Les députés REDA et BEAUNE dans leur rapport sur les dysfonctionnements dans la gestion des impôts locaux et leurs conséquences (mai 2024)<sup>2</sup>, ont par ailleurs montré que le lancement de l'application GMBI n'avait fait l'objet ni d'une étude d'impact ni d'une phase de test préalable à son lancement.

Des mesures d'urgence (20 M€) ont été nécessaires pour traiter le cas des 3.400 multipropriétaires disposant de plus de 200 biens (collectivités territoriales et offices HLM). Puis s'est ajouté l'utilisation de prestataires extérieurs pour accélérer le développement du dispositif (25 millions d'euros), soit près de 2/3 des dépenses affichées. Le coût global non définitif arrêté en 2023 du dispositif **devrait ainsi être compris entre 56,4 et 57,2 millions d'euros.**

## Les difficultés rencontrées par les propriétaires déclarants

● En théorie, l'application s'adressait à une population de 24 millions de propriétaires-personnes morales ou physiques pour 71,4 millions de locaux, dépendances comprises. Dans les faits et après les différents reports<sup>3</sup>, **il n'a pas été possible d'établir un état des lieux complet de l'occupation des locaux concernés, ceux-ci n'étant finalement couverts qu'à hauteur de**

**73,1% (soit 54,1 millions de locaux, dépendances comprises).** In fine en 2023, 83% des propriétaires de moins de 200 locaux ont déclaré les occupants de leurs logements, mais seulement 50% des « grands comptes » multipropriétaires.

● La procédure était uniquement informatique et dématérialisée, lorsque la population visée de propriétaires était plutôt âgée et donc peu familière de ce type de dispositif ; rappelons qu'en 2021, 1 personne sur 10 n'avait pas d'accès internet et que 35% de la population présente des difficultés pour l'utilisation des outils numériques.

● La procédure une fois complétée ne délivrait aucun accusé de réception permettant au contribuable de s'assurer du respect de ses obligations déclaratives alors que leur méconnaissance était assortie de sanctions financières (150 euros par erreur déclarative) ;

● Des erreurs et omissions étaient constatées dans la base à cause de la mauvaise qualité ou de l'obsolescence des informations qui y étaient déjà portées et que les propriétaires déclarants devaient corriger : « *la plus médiatisée a été la taxation d'enfants mineurs à la THRS* » ce qui a représenté 16.500 avis pour un montant de 15 M€, mais aussi des locaux professionnels imaginaires, des erreurs d'attributions de biens, etc. Par ailleurs les organisations syndicales du ministère ont fait état de près de 657.000 procédures contentieuses relatives à la THRS et à la THLV en 2023.

Le résultat a été une explosion des demandes de contact et de rectifications auprès de la DGFIP via le formulaire e-contact :

### SOLLICITATIONS ADRESSÉES À LA DGFIP VIA E-CONTACT AU SUJET DU SERVICE « BIENS IMMOBILIERS » (\*)

Années	2021	2022	2023	Évolution 2021-2023
Descriptif d'un bien immobilier	109 126	329 980	1 564 887	+ 1 334 %
Déclaration foncière et de taxe d'urbanisme			275 202	
Déclaration d'occupation et de loyer d'un bien immobilier			992 516	
<b>Total sollicitations via e-contact service « Bien immobilier »</b>	<b>109 126</b>	<b>329 980</b>	<b>2 832 605</b>	<b>+ 2 496 %</b>

(\*) Rubrique : J'ai une question sur le service « Bien immobilier »

Source : DGFIP.

2. rapport d'information par la commission des finances de l'Assemblée nationale, mission d'information relative aux dysfonctionnements dans la gestion des impôts locaux, MME PIRES BEAUNE et M. REDA, version provisoire disponible sur le site de la Gazette des communes

3. Du 30 juin au 30 juillet puis au 10 août 2023.



## Des dégrèvements importants

Des dégrèvements importants ont été prononcés au bénéfice des collectivités territoriales, l'État collecteur de la taxe devant rembourser et dégrever les contribuables imposés par erreurs tandis qu'il devait garantir pour 2023 le rendement de l'impôt théoriquement dû aux collectivités. Comme le relève le rapport Réda-Beaune, **les conséquences pourraient se poursuivre pour les collectivités à raison des erreurs**

**constatées et corrigées dans les bases et donc dans les rôles des impôts locaux concernés.**

Le préjudice global pour l'État, mais aussi pour les contribuables (**dont les remboursements ne se sont pas simplement étalés sur 2023, mais aussi sur 2024** comme il apparaît dans le suivi des Remboursements et Dégrèvements pris en charge par l'État), s'élève à 1,3 milliard € selon la Cour des comptes.

Au 4 octobre 2024 (€)	Nombre de contentieux	Montants dégrévés
THRS	906 202	995 141 282
THLV	94 887	58 697 112
TLV	226 011	252 882 285
<b>Total</b>	<b>1 227 100</b>	<b>1 306 720 679</b>

Source : Cour des comptes (janvier 2025)

Et avec des taux de dégrèvements particulièrement importants étant donné le faible rendement budgétaire des impositions concernées, soit respectivement 19% de la THRS, 42% de la THLV et 64% de la TLV en 2023.

## Conclusion

Mal préparée et dépourvue de phase « test », la réforme GMBI a essuyé une première phase de déploiement catastrophique, faute de s'être d'abord focalisée sur la relation « client ». Le plus incroyable est que ce démarrage a généré des erreurs en cascade pour près de 1,3 milliard d'euros sans que la DGFIP préalablement n'en informe les ministres sur les risques budgétaires encourus. **Souhaitons que les développements futurs mettent au cœur du dispositif une véritable relation de confiance avec les**

**propriétaires et un recours effectif au droit à l'erreur.** Par ailleurs, la Cour relève avec justesse que « *lorsque les collectivités territoriales manquent à leurs obligations déclaratives au titre de l'occupation de leurs propres biens immobiliers, les dégrèvements induits ne devraient pas être à la charge de l'État* », mais leur être imputables en totalité, l'État n'ayant pas à se porter garant pour des collectivités propriétaires défaillantes<sup>4</sup>. Pour l'avenir, la mise en place d'un médiateur national dédié serait sans doute nécessaire pour accompagner la poursuite du déploiement de la réforme. Enfin, on doit s'interroger plus largement **sur le bien-fondé du maintien d'une fiscalité punitive sur les logements supposés vacants... avec des rendements aussi faibles : 600 millions d'euros tout au plus en 2023.**

4. D'où la nécessité d'imposer progressivement une certification des comptes des collectivités par des tiers de confiance, voir notre étude Transparence des comptes des collectivités territoriales, le retard français, Société Civile n°248, septembre 2023.



# Electricité : chronique d'un désastre annoncé

Par Bernard Kasriel et **Sandrine Gorreri**

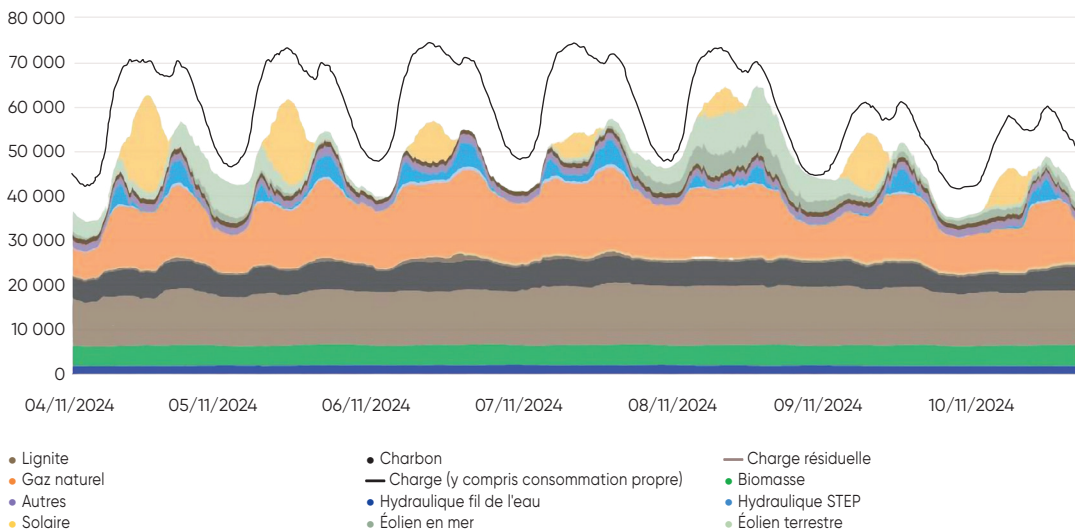
Deux exemples récents de panne de vent en Allemagne montrent à la fois la dépendance des systèmes de production d'électricité aux aléas météo, la nécessité de recourir à des centrales thermiques et à l'importation ainsi que l'impact sur la volatilité des prix en Allemagne mais aussi en Europe en raison des interconnexions. Les exigences européennes en matière de développement d'énergies renouvelables nous emmènent dans une situation à hauts risques. D'une part, parce que la demande sera demain encore plus similaire entre les pays de l'UE en raison de l'électrification des usages. D'autre part, parce qu'il y a peu de "foisonnement" du solaire et de l'éolien sur une vaste partie de l'Europe. Si l'UE ne sort pas de l'utopie actuelle du

"tout renouvelable", si elle n'encourage pas la construction de centrales au gaz pour remédier aux creux de production des ENRi, tous les pays auront simultanément un déficit de production et ne pourront exporter pour combler les déficits des voisins. Les périodes de black-out risquent de se multiplier.

## Que s'est-il passé en novembre dernier ? Une situation annonciatrice du chaos à venir

En Allemagne, la semaine du 5 novembre dernier, on constate une « panne de vent », qui se double à partir du 6-7 novembre d'un faible ensoleillement réduisant considérablement la production photovoltaïque. Le 7 novembre à 12h, la différence entre production et consommation atteint près de 19GW.

**PRODUCTION NETTE TOTAL D'ÉLECTRICITÉ EN ALLEMAGNE POUR LA SEMAINE 45 2024** Valeurs corrigées énergétiquement



Source : <https://www.energy-charts.info/index.html?l=fr&c=DE>

Les centrales thermiques au charbon et à la lignite, qui auraient dû être fermées, doivent tourner à fond et il faut en outre recourir massivement à l'importation. Le même manque de vent est constaté au même moment en particulier chez les voisins (France et Hollande : voir le site ENTSOE), confirmant l'absence de foisonnement. Cette situation n'est pas exceptionnelle dans le cas de l'Allemagne, la même configuration se retrouve le 11 et 12 décembre en soirée.

### Quelles conséquences ?

Cette situation est difficilement compatible avec l'électrification des usages (automobile, chauffage, etc.) qui signifie une demande de prévisibilité. Elle entraîne une forte flambée des prix spot, qui vont approcher 1 000€/MWh mi-décembre. Cette brusque remontée pénalise les entreprises allemandes : dans le quotidien allemand Bild, le directeur général de l'Association de l'industrie chimique allemande (VCI) déclare : "C'est désespéré. Nos entreprises et notre pays ne peuvent pas se permettre de produire par beau temps. Nous avons besoin de toute urgence de centrales électriques capables d'intervenir en toute sécurité."

Avec le développement à marche forcée des ENRi, les prix de l'énergie sont de plus en plus volatils. Ils peuvent augmenter fortement lorsqu'il n'y a pas de vent mais l'Europe connaît aussi de plus en plus de périodes durant lesquelles ces mêmes prix sont négatifs. L'Allemagne a recensé 160 épisodes de vent faible en 10 ans et heureusement ces pannes de vent ne sont pas intervenues lors de pics hivernaux de consommation. Non seulement ces épisodes augmentent la volatilité des prix mais ils conduisent l'Allemagne à émettre plus de CO<sub>2</sub> par kWh produit, à cause du recours aux centrales à charbon et à lignite, tandis que la France se situe durant ces épisodes autour de 50g (et 23g en moyenne sur l'année 2024).

### Une situation qui va s'aggraver avec les obligations européennes

Tous les pays de l'UE, engagés dans le Green Deal, s'électrifient pour se décarboner. Les prévisions de consommation électrique en 2050

sont de l'ordre d'un doublement par rapport à 2022-2023. Pour la France, la dernière SNBC prévoit que la part de l'électricité dans le total des énergies consommées passera de 28 % à 55%. La consommation électrique projetée a été revue pour 2035 et semble en cours de réévaluation pour 2050.

Pour tous les pays (sauf la France avec le nouveau nucléaire) le potentiel d'augmentation de sources d'électricité décarbonée pilotables est très limité (hydraulique, biomasse, déchets). C'est donc une très forte augmentation de la capacité en ENRi (éolien et solaire) qui doit assurer la quasi-totalité des besoins supplémentaires. Ces dernières ont représenté environ 30% de la production d'électricité européenne en 2024 ; aller au-delà nous fait entrer en terra incognita.

- D'une part, l'évolution saisonnière de la demande sera demain encore plus similaire dans les pays de l'UE qu'aujourd'hui du fait de l'unification des utilisations de l'électricité (chauffage ; processus industriels ; transports). Pointes et creux de consommation seront quasiment simultanés à travers l'UE.

- D'autre part, il est connu depuis longtemps (travaux Flocard Pervès de 2012) et largement vérifié depuis, y compris durant les deux pannes de vent en Allemagne étudiées plus haut, qu'il y a très peu de "foisonnement" de l'éolien sur une vaste partie de l'Europe (7 pays dans l'étude Flocard Pervès), le régime des vents étant à tout moment sensiblement le même.

Ainsi les éoliennes de tous les pays produiront beaucoup simultanément lorsque le vent souffle fort et très peu dans des creux de vent simultanés. Rappelons que l'énergie produite par des éoliennes est selon une loi physique incontournable proportionnelle au cube de la vitesse du vent : en passant d'un vent de 50km/h à 10km/h, l'énergie produite est divisée par 125. De même pour le solaire les périodes de production nulle (nuits surtout) sont presque simultanées dans l'UE.

Du fait de facteurs de charge faibles (environ 23% en moyenne pour l'éolien terrestre et

11/13% pour le solaire), les pays doivent investir en énormes capacités nominales d'ENRi. Ainsi l'Allemagne prévoit de multiplier par 3,8 sa capacité en ENRi entre 2022 et 2035 et par 4,5 entre 2022 et 2045 pour un simple doublement de sa consommation. Hors la France, les autres pays de l'UE suivront un chemin similaire.

Ainsi lors d'épisodes de vent ou de fort ensoleillement, tous les pays auront simultanément une production électrique dépassant largement leurs besoins. Comme aujourd'hui chacun cherchera à exporter ses excédents...vers des partenaires eux-mêmes en excédent. Les périodes de prix négatifs sur le marché spot vont encore augmenter, mais surtout il faudra débrancher les sources éoliennes et solaires. Ainsi leur facteur de charge réel ne sera plus celui d'aujourd'hui mais il sera amputé de ces périodes d'arrêt avec un impact direct sur le coût de l'électricité produite.

Quant aux périodes de faible production des ENRi elles peuvent se traduire partout dans l'UE par des périodes de blackout massives (cf. les périodes sans vent de novembre et décembre 2024 étudiées plus haut), insupportables pour la vie des citoyens, le fonctionnement des pays et pour leurs industries.

### L'Europe doit encourager la construction de centrales à gaz, appui indispensable aux ENRi

Si l'UE ne sort pas de l'utopie actuelle du « tout renouvelable », aucune centrale au gaz n'aura été construite pour remédier aux creux de production des ENRi et tous les pays auront simultanément un déficit de production et ne pourront trouver les importations pour le combler. On peut espérer que le bon sens s'imposera rapidement et que chaque pays de l'UE construira massivement des centrales thermiques à gaz, source pilotable, non seulement pour remplacer les centrales au charbon ou lignite encore existantes et qui seront fermées mais surtout pour pallier la variabilité et l'intermittence des ENRi.

C'est d'ailleurs le chemin suivi par l'Allemagne qui a annoncé en juin 2024 la construction de 24GW de centrales thermiques au gaz d'ici 2035

(l'équivalent de 40% de notre parc nucléaire !)... tout en continuant à soutenir l'utopie du "tout renouvelable" auprès de l'UE. Si les pays de l'UE construisent d'importantes capacités de centrales au gaz, les blackouts généralisés pourront être évités, mais chacun limitera ces nouvelles capacités à ses propres besoins, pour limiter investissements et émissions.

### Conclusion

Ces analyses confirment que les ENRi ne peuvent fournir une puissance garantie et pilotable. Un ensemble fait d'ENRi, des lignes de transport supplémentaires qu'elles exigent, des équipements nécessaires à stabiliser et synchroniser leur production et de centrales thermiques pour une capacité importante, qui ne sera utilisée qu'épisodiquement, est beaucoup plus complexe et beaucoup plus coûteux. Pour les pays qui seraient à 100% de thermique, il n'y a pas d'autre choix pour décarboner leur production électrique.

Seule la France a le choix entre plus de nucléaire et ces systèmes très complexes à base d'ENRi. Ces deux solutions sont concurrentes et non complémentaires.

- si encore aujourd'hui un pays en manque temporaire d'électricité peut se tourner vers l'importation pour y remédier ou si un autre peut compter sur l'export pour écouler ses excédents, c'en sera fini demain.

- le marché spot européen sera encore plus volatil avec des amplitudes inconnues dans tout autre marché de commodité. Il pourra fournir des opportunités marginales d'optimisation, mais aucunement soutenir le "grand marché" ouvert de l'électricité, que théorise Bruxelles.

- enfin, au vu de ces changements profonds, il est impératif de faire réévaluer par un organisme vraiment indépendant, pour la France, le coût du kWh utilisable produit par les différentes ENRi, tant les facteurs qui le composent sont nombreux et complexes.

- **la souveraineté électrique devient absolument impérative, à la fois parce que l'électricité sera la source principale d'énergie, et donc**

**vitale pour le pays, et parce que chaque pays ne pourra compter que sur lui-même.**

RTE France a publié en octobre 2021 un document remis à jour en juin 2022 pour y intégrer le nouveau programme nucléaire annoncé par M. Macron dans son discours de Belfort : Futurs énergétiques 2050. Ce document projette nos besoins en 2050 et propose différents mix de production électrique pour les satisfaire.

Même si notre souveraineté électrique est un impératif affiché, il faut se pencher avec attention sur les documents pour s'apercevoir qu'elle n'est en rien assurée. Le tableau récapitulatif « Principaux résultats » montre que tous les schémas étudiés ont en commun l'hypothèse de disposer à tout moment d'une puissance importable de 39GW (l'équivalent de 60% de notre parc nucléaire !!!) car RTE ne construit pas de capacités thermiques.

Avec l'évolution du mix de production des pays de l'UE que nous avons décrite, il est évident qu'il s'agit d'une hypothèse dangereusement absurde. Et comme nos déficits en électricité ne peuvent être comblés que par des pays auxquels nous sommes connectés par des lignes de transport à haute tension (pays de l'UE plus Royaume-Uni), il n'y aura point de salut. RTE organise une insécurité totale sur notre approvisionnement et un chaos catastrophique pour la France.

La PPE3 (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie), publiée à l'automne 2024 et encore en discussion au Parlement, inspirée de RTE, présente le même gravissime problème, même s'il faut fouiller encore plus pour le comprendre. Pour satisfaire la consommation prévue en 2030 et en 2035, on ajoute aux productions des sources pilotables la production maximale possible des ENRi du fait de leur facteur de charge.

Cela revient à supposer que le vent se mette à souffler et le soleil à briller dès que la consommation l'exige et que le vent s'arrête et la nuit arrive dès qu'il n'y a plus de besoin. Et après avoir saturé les sources pilotables, nous importerions les besoins qui restent si les ENRi ne les fournissent pas et nous exporterions les excédents des ENRi, comme nous le faisons aujourd'hui.

C'est une hypothèse implicite absurde. Car si nous ne trouvons pas ces importations, nous aurions des blackouts plus ou moins catastrophiques car le futur mix de production de l'UE exclut pratiquement la possibilité de telles importations.

Donc la PPE3 à l'horizon 2035, pas plus que Futurs énergétiques 2050 ne nous donne une sécurité d'approvisionnement et une impérative souveraineté électrique. Sans même une considération sur le coût futur de l'électricité, la PPE 3 est suicidaire pour notre pays.

# 67 830 procédures de défaillances d'entreprises en 2024 : des chiffres préoccupants

Par **Ambroise Genet**

**La France vient de battre un triste record : le nombre de procédures de défaillances d'entreprises s'élève à 67 830 en 2024. Selon l'étude trimestrielle du cabinet Altares<sup>1</sup>, malgré un léger ralentissement au quatrième trimestre, ces chiffres sont alarmants et soulignent une fragilité persistante du tissu économique français. Comment expliquer cette tendance ?**

## Rappel sur les défaillances

Une entreprise est considérée en défaillance quand elle a des difficultés à rembourser ses dettes et se retrouve sous le coup d'une procédure judiciaire : sauvegarde, redressement ou liquidation.

- La sauvegarde est une procédure préventive demandée par l'entreprise lorsqu'elle rencontre de fortes difficultés financières qui risquent de conduire à une cessation de paiement.

- Le redressement intervient lorsque l'entreprise est en cessation de paiements. La procédure peut être demandée par le débiteur, ses créanciers ou le ministère public (magistrats du parquet). Un plan de redressement est alors appliqué pour corriger et rattraper la viabilité de l'entreprise

- La liquidation judiciaire s'applique lorsqu'une entreprise est en cessation de paiements et que son redressement est impossible. Ses actifs sont vendus pour rembourser ses créanciers et combler les dettes. La société est dissoute.

## EVOLUTION DES DONNÉES SUR 3 ANS

	2022	2023	2024
Nombre de défaillances	41 020	57 729	67 830
Variation par rapport à N-1	-18,5% <sup>2</sup>	+36%	+17%
Nombre d'emplois menacés	143 000	245 000	256 000

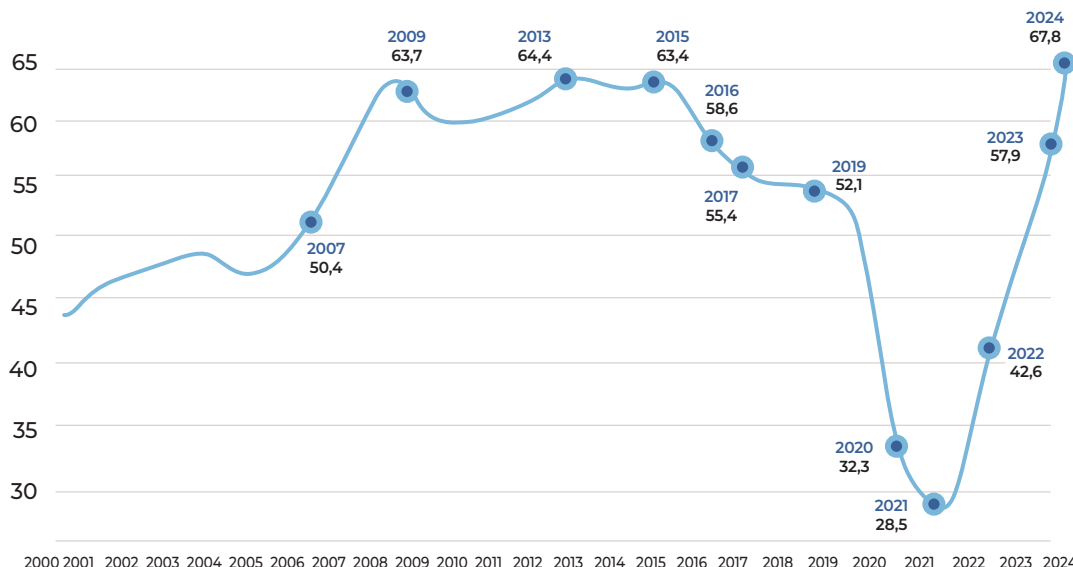
Le chiffre de 67 830 procédures de défaillances constitue un pic jamais atteint en augmentation de 17% par rapport à 2023 et même supérieur au pic historique de 2009 (63 700 défaillances).

L'augmentation est en outre de 10% seulement au quatrième trimestre. Il semblerait que l'on assiste à l'avènement d'une stagnation des défaillances.

1. Étude de défaillances et sauvegardes des entreprises en France - T4 et bilan 2024 - Altares

2. Variation par rapport à 2019

**EVOLUTION DU NOMBRE DE DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES EN FRANCE SUR 25 ANS (Données 12 mois glissants)**



Malgré cela, les conséquences sur l'emploi restent lourdes : 256 000 postes sont menacés en 2024, soit 11 000 de plus que l'année précédente.

**Les PME-ETI particulièrement touchées**

En ce qui concerne les PME-ETI (entreprises de taille intermédiaire) de plus de 50 salariés, les défaillances sont en hausse de 30% soit 553 entreprises en 2024. Les secteurs dans lesquels les PME-ETI sont les plus touchés par les mauvais résultats de 2024 sont le commerce de gros (+76%), la manufacture (+75%) et le transport (+59%). Bien que le quatrième trimestre 2024 affiche une hausse plus modérée (+17 %), ces chiffres reflètent la fragilité structurelle de ces secteurs clés pour l'économie française.

**Les causes de ces défaillances**

Ces chiffres inquiétants peuvent être dus à plusieurs facteurs. Le premier est conjoncturel. Il est normal que l'on assiste à une correction après la crise du COVID 19 et la mise en place de la politique du "quoi qu'il en coûte".

En effet, les aides étatiques, comme le Prêt Garanti par l'État (PGE), ont permis à certaines entreprises de survivre temporairement. Ainsi,

en 2021, le Fonds Monétaire International estimait la part de ces sociétés "zombies" dans les entreprises cotées à 10%<sup>4</sup>. Aujourd'hui, près de **700 000 entreprises ont bénéficié du PGE**, pour un montant total de **145 milliards d'euros**, dont **38 milliards restent en encours**. Le taux de défaut, évalué à environ **3 %**, reste relativement faible, et le recours au médiateur du crédit s'avère efficace. Véronique Louwagie appelle cependant à ce que **toutes les demandes de rééchelonnement du PGE soient examinées**, afin de fournir une réponse adaptée à chaque entreprise, en portant une attention particulière aux plus petites. Elle souligne également l'importance de respecter les **délais de paiement entre entreprises**, un enjeu critique, car l'impact global sur les trésoreries est estimé à près de **15 milliards d'euros**. Dans cette optique, elle a demandé à ses services de **lutter activement contre la récurrence**, affirmant qu'il est inacceptable que certaines entreprises continuent de contourner les règles après avoir été sanctionnées.

En parallèle, la dissolution de juin 2024 et la motion de censure du 4 décembre 2024, ont fait peser un risque considérable sur la situation

économique. Les entreprises n'ont pas été aidées à se projeter concernant leurs investissements. La hausse brutale des taux d'intérêts après la pandémie a contribué à fragiliser la trésorerie des entreprises désormais mobilisée par les remboursements d'emprunts<sup>5</sup>.

Enfin, d'autres explications peuvent être avancées notamment en interne. On peut alors évoquer une mauvaise gestion ou une capacité d'adaptation insuffisante. Précisément sur ce dernier point, les jeunes entreprises créées depuis moins de 3 ans se montrent assez résistantes. La faible augmentation des défaillances de 8% sur l'année et de 5% au dernier trimestre (T4) est le signe d'une plus forte résilience. Ces entreprises récentes semblent plus à même de s'adapter aux conjonctures économiques difficiles.

### Augmentation des défaillances : un effet domino

Les défaillances d'entreprises ne se limitent pas à des conséquences directes. Elles créent un effet en chaîne sur toute l'économie locale. De fait, des entreprises qui font faillite menacent le secteur d'activité des bailleurs commerciaux. Ces derniers, en perte de clients, voient leurs bénéfices se réduire. Les bureaux vacants, inoccupés, se détériorent plus rapidement. Cela engendre des coûts de remise en état.

Les banques, quant à elles, perdent de l'argent du fait de la non-solvabilité des entreprises. Cela ne constitue pourtant pas le plus gros impact des défaillances sur les banques. En effet, elles sont amenées, pour se protéger à demander des garanties plus importantes aux futurs emprunteurs. La barrière à l'entrée sera donc plus élevée pour une entreprise récente qui souhaite se développer.

« Si on peut envisager d'être sur le point de toucher un pic de défaillances, on peut aussi craindre qu'il s'agisse d'un plateau, et donc d'un risque commercial, avec lequel il va falloir composer encore plusieurs mois. »<sup>6</sup>

**Thierry Millon,**  
directeur des études Altares

Les perspectives restent sombres : d'après une enquête du Syndicat des indépendants et des TPE, sur 1 790 répondants, 63 % des dirigeants de TPE constatent une baisse d'activité et seulement 7,7 % d'entre eux observent une hausse durant le troisième trimestre 2024<sup>7</sup>.

5. Valla N., Que nous disent les faillites d'entreprises sur l'état de l'économie ?, Les Echos, 20 janvier 2025

6. Millon T., Étude de défaillances et sauvegardes des entreprises en France, trimestre 4 et bilan 2024, Altares, 2025, p.5

7. « Enquête État des lieux des TPE – T3 2024 – SDI », SDI – Ensemble pour réussir, 8 octobre 2024.

# Danemark : un taux de chômage très faible grâce à des sanctions fortes sur l'assurance chômage et les aides sociales

Par L'équipe de la Fondation iFRAP

**Au Danemark, le taux de chômage est à 4,2% (contre 7,1% en France pour rappel). 74% des 15-64 ans ont un travail rémunéré, soit huit points au-dessus de la moyenne de l'OCDE et les Danois entre 60 et 64 ans sont parmi ceux qui travaillent le plus en Europe (61%), de même que les jeunes Danois (15-24 ans, avec 57%). Selon l'OCDE, le Danemark se place en 5<sup>ème</sup> position en termes de générosité (taux de remplacement de l'ancien salaire) d'assurance-chômage. Mais derrière cette générosité, il y a un système très strict : les demandeurs d'emploi doivent suivre des règles claires et des contrôles tout en étant durablement accompagnés et sanctionnés en cas de manquement.**

## Les règles générales

Cette doctrine est appelée "workfare", une contraction entre welfare state (Etat-providence) et work (travail). Comment fonctionne ce système en détail ? Le demandeur d'emploi dépend d'un job center pour sa recherche d'emploi... et doit souscrire à une caisse privée agréée par l'État, une a-kassen, non obligatoire pour percevoir une allocation chômage.

Pour bénéficier des prestations de l'assurance chômage, la personne doit résider au Danemark ; avoir entre 18 ans et l'âge de la

retraite ; ne pas travailler ni poursuivre d'études à temps plein ; être affilié à une caisse d'assurance chômage depuis au moins 1 an ; être inscrit dans un bureau local de placement (job center) ; être apte au travail et rechercher activement un emploi.

De plus, le demandeur d'emploi doit :

- justifier de revenus professionnels d'au moins 254 328 couronnes danoises (soit 34 153 euros) sur les 3 dernières années (169 548 DKK, soit 22 768 euros, en cas d'assurance partielle), sachant que les revenus ne sont pris en compte que jusqu'à 21 194 DKK par mois (soit 2 846 euros, pour l'assurance complète).

- être disponible (avoir un CV approuvé par jobnet.dk, être disponible pour commencer un travail le jour suivant, être activement à la recherche d'un emploi).

Les indemnités sont versées chaque mois et pendant au maximum 2 ans sur une période de 3 ans, tout en pouvant être prolongées. Concernant le taux de remplacement, il est de 79% de l'ancien salaire selon l'OCDE, soit en 5<sup>ème</sup> place derrière la Lituanie, la Belgique, le Luxembourg, l'Islande et le Japon. Longtemps, le Danemark était même à la première place. Néanmoins, l'OCDE calcule le *replacement rate* pour un bénéficiaire gagnant 67% du salaire moyen : or, lorsqu'on calcule en % du



salaires moyens, le taux de remplacement est de 56%. Les indemnités d'assurance chômage ne sont pas indexées sur l'inflation, ce qui peut

abaisser davantage le taux de remplacement. Concernant le montant maximal de l'indemnité, il varie selon les situations :

#### MONTANT MAXIMAL DE L'INDEMNITÉ CHÔMAGE PAR MOIS (EN BRUT)

Situation	Activité à temps plein	Activité à temps partiel
Base	19 351 DKK (2 598€)	12 901 DKK (1 732€)
Vous venez de terminer vos études ou formations	13 836 DKK (1 858€)	9 224 DKK (1 239€)
Vous venez de terminer vos études ou formations + un enfant à charge	15 868 DKK (2 131€)	10 579 DKK (1 421€)
Moins de 25 ans	9 676 DKK (1 299€)	6 454 DKK (867€)
Travailleur indépendant	19 351 DKK (2 598€)	19 351 DKK (2 598€)

Le système danois est assez généreux. Mais comment fait-il pour afficher un taux de chômage si bas (4,2%) ? Les Danois ont mis en place un régime de "flexisécurité" depuis les années 1990. L'embauche et les licenciements se font de manière simplifiée, et les bénéficiaires de l'assurance-chômage font l'objet de contrôles concernant leur insertion professionnelle. On parle aussi de "Workfare" pour désigner l'ensemble des mesures pour le retour à l'emploi.

Pour être en règle, le chômeur doit se présenter à l'assurance chômage de son choix lors des deux semaines qui suivent le terme de son dernier emploi. Ensuite, il doit candidater dans des "jobs centers", qui sont prévus à cet effet. Le demandeur d'emploi doit avoir décroché huit entretiens d'embauche dans les six mois qui suivent. L'efficacité de sa recherche est également scrutée : il doit se prévaloir de minimum deux lettres de motivation envoyées par semaine. De plus, il ne peut pas décliner

des offres au motif qu'elles sont situées trop loin : un demandeur d'emploi non diplômé doit chercher dans tout le pays, et un diplômé dans une zone géographique correspondant à quatre heures de transport.

En échange de toutes ces contraintes, les demandeurs d'emploi disposent d'un suivi très important à l'insertion professionnelle : formations (jusqu'à six semaines pour des métiers en tension), entretiens réguliers (une fois par mois dans le job center), vérification par un conseiller de la cohérence des candidatures vis-à-vis du marché du travail... Mais en échange, le chômeur n'a pas le droit de "sécher" des rendez-vous avec son conseiller, s'il veut continuer à percevoir son indemnité. Le bilan de cette politique est clair : le taux de sanction des chômeurs est de 46,3%. En France, il n'est que de 11,3%, alors que le chômage y est bien supérieur.

## Liste des sanctions

- Si un chômeur ne se présente pas au job center ou à la caisse d'assurance chômage alors qu'il avait rendez-vous, il perd ses droits au chômage jusqu'à ce qu'il reprenne contact.
- Si un chômeur ne se présente pas aux cours de "coaching" pour sortir du chômage, ou s'il interrompt un de ces cours, il peut ne rien toucher pendant 3 semaines.
- S'il annule systématiquement, ou s'il ne justifie pas régulièrement ses absences pour raisons médicales, une enquête sur sa disponibilité peut être menée par la caisse. Les absences justifiées sont : entretien d'embauche, maladie, etc.
- S'il ne prouve pas de recherche active sur un mois entier, il peut aussi être mis en « quarantaine » (trois semaines de suspension). Cette quarantaine est en quelque sorte un carton jaune : à la deuxième quarantaine, les droits au chômage sont suspendus jusqu'à nouvel ordre, en attendant une nouvelle procédure d'affiliation. Dans ce cas, si la personne veut revenir dans le système d'assurance chômage, elle doit remplir des nouveaux critères.
- Les personnes qui ont accepté une offre doivent être particulièrement vigilantes lors de l'embauche : un abandon de poste après signature du contrat peut être synonyme de quarantaine également, de même qu'un licenciement dû au salarié.

### L'aide financière au Danemark, également soumise à des contrôles réguliers

Les personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins (souvent parce qu'ils ont épuisé tous leurs droits à l'assurance chômage) peuvent demander le *kontanthjælp*. Cette aide financière va de 3 644 couronnes danoises (soit 489 euros, pour une personne de moins de 30 ans vivant chez ses parents) à 15 570 couronnes par mois (soit 2 091 euros, pour un parent de 30 ans ou plus).

Pour toucher cette aide, doit se montrer disponible sur le marché du travail, comme si elle était enregistrée dans une a-kasse. Elle doit avoir plus de 30 ans. Si elle est plus jeune, elle doit prouver qu'elle a fait une formation. Enfin,

le bénéficiaire doit résider au Danemark depuis au moins sept ans et ne peut toucher d'autres revenus. Les bénéficiaires doivent informer la municipalité s'ils partent à l'étranger et donner une date de retour, pour être sûr que la personne réside bien au Danemark. En cas de non-respect, la municipalité peut aussi demander le remboursement de l'aide versée pendant la période où le bénéficiaire n'était plus en règle.

Les municipalités, en charge du contrôle, peuvent appliquer des sanctions financières et suspendre une partie ou le total de l'aide. Ces sanctions financières auraient un effet positif : les sanctions conduisent les citoyens les plus proches du marché du travail à un retour plus rapide vers l'emploi.

## Europe 1

4 février

### Économie budgétaire : les drôles de calculs de François Bayrou

Sur *Europe 1*, Agnès Verdier-Molinié, directrice de la Fondation IFRAP, s'est intéressée aux économies budgétaires prévues par le gouvernement de François Bayrou.

## LE FIGARO

5 février

### «Contrairement à la France, les États-Unis ont compris que l'État devait être un facilitateur et non un obstacle»

Dans cet article du *Figaro*, les données de la Fondation IFRAP sur le coût des normes ont été mentionnées.

## ÉconomieMatin

5 février

### La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3) : une stratégie énergétique coûteuse et suicidaire

L'analyse de la Fondation IFRAP dans la note "Electricité : chronique d'un désastre annoncé" est reprise par le journal *Economie Matin*.

## C NEWS

13 février

### Bercy : Payer en avance les impôts de l'année d'après

Dans la matinale de *Cnews*, Agnès Verdier-Molinié analyse la constitutionnalité des nouveaux impôts prévus au budget 2025.

## LesEchos

20 février

### La Cour des comptes alerte sur la dégradation des finances publiques

Dans *Les Echos*, l'analyse de la Fondation IFRAP sur la baisse des dépenses publiques est reprise à l'occasion de la sortie du rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques.

## LA TRIBUNE

24 février

### Impôts, taxes : l'effort budgétaire va aussi peser sur les ménages et les entreprises

Dans *La Tribune*, les travaux de la Fondation IFRAP sur les dépenses publiques ont été cités.

## LaProvence.

27 février

### L'effort budgétaire va aussi peser sur les ménages et les entreprises

Dans le journal *La Provence*, les chiffres de la Fondation IFRAP sur les dépenses publiques ont été cités.

## LE FIGARO magazine

21 février

### Arrêtons de mentir aux Français

A l'occasion de la sortie de son nouveau livre, "Face au mur" aux Editions de l'Observatoire, Agnès Verdier-Molinié était à la Une du *Figaro-Magazine*, pour un interview avec Christelle Morançais, présidente de la région Pays de la Loire. Dans ce nouveau livre, la directrice de la Fondation IFRAP dresse un constat de 50 ans de déficit public et propose des solutions pour baisser la dépense publique, réduire la dette, réindustrialiser et lutter contre l'excès de normes, réformer notre modèle social et lutter contre l'insécurité.



## ● Une mission

La Fondation IFRAP est une fondation d'utilité publique, reconnue par décret en Conseil d'État paru au Journal officiel le 19 novembre 2009. Fondation unique à la fois par son objet, « effectuer des études et des recherches scientifiques sur l'efficacité des politiques publiques, notamment celles visant la recherche du plein-emploi et le développement économique, faire connaître le fruit de ces études à l'opinion publique, proposer des mesures d'amélioration et mener toutes les actions en vue de la mise en œuvre par le Gouvernement et le Parlement des mesures proposées », et par son financement exclusivement privé. Elle est le résultat de près de 40 années de recherches et de publications visant la performance des dépenses publiques.

## ● Une équipe

La Fondation IFRAP est dirigée par un conseil d'administration. Agnès Verdier-Molinié est le directeur de la Fondation. L'équipe de chercheurs réalise un travail d'investigation, s'appuyant sur des faits et des chiffres

objectifs, fruits de recherches économiques et économétriques, publiés dans sa revue mensuelle. L'équipe de la Fondation est également présente au quotidien auprès des médias et des décideurs.

## ● Des résultats

Nombre de propositions de l'IFRAP sont d'ores et déjà devenues réalité dans la législation.

- La création d'un Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques à l'Assemblée nationale.
- L'inscription de l'obligation de transparence pour le financement des syndicats dans la loi.
- L'instauration d'un jour de carence dans la fonction publique.
- La contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales en matière de finances locales en 2017.
- L'obligation de respecter les 1607 heures annuelles de travail dans la fonction publique locale.
- L'ouverture du recrutement des directeurs d'hôpitaux publics aux diplômés du privé.

## SOUTENIR LA FONDATION IFRAP

**OUI**, je m'abonne à la revue de la Fondation IFRAP pour 1 an, soit 65 €.

**OUI**, je soutiens la Fondation IFRAP et fais un don de .....

Règlement par chèque\*, libellé à l'ordre de la Fondation IFRAP.

M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>

Nom .....

Prénom .....

Organisme .....

Forme juridique/n° Siren .....

Adresse .....

Code postal .....

Localité .....

E-mail .....

Téléphone .....

### AVANTAGE FISCAL\*

**Vous êtes une personne morale:** réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans).

**Vous êtes une personne physique:** au titre de l'impôt sur le revenu, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable; au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt, dans la limite de 50 000 euros, de 75 % de vos dons versés.

\* Seuls les dons donnent droit à déduction fiscale.



En tant que fondation reconnue d'utilité publique, la Fondation IFRAP est habilitée à recevoir des legs. Faire un legs à la Fondation IFRAP: un geste fort pour transmettre vos valeurs au service de la prospérité de la France. Pour plus d'informations, contactez le 0142 33 30 39.

**Bulletin à retourner à:** Fondation IFRAP, 32 rue des Jeuneurs, CS 62302, 75086 Paris cedex 02.